

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 9 AVRIL 2018**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme LAMAZERE, M. SENSEBE, Mme LABORDE, M. LABORDE adjoints, Mmes PICHAREAU, GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, MM. ARENAS, CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mmes ROUSSET-GOMEZ, BOUBARNE, M. RAMALHO, Mme BATBEDAT, MM. SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, LARTIGUE, HASSNY, CONEJERO, Mme MAREST

**EXCUSES** : Mme BEAUCHAUD (pouvoir à Mme LEMBEZAT), M. WILS (pouvoir à Mme BAYLE-LASSERRE)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BAYLE-LASSERRE

---

**18 – 57 - COMPTES DE GESTION 2017 PRINCIPAL ET ANNEXES**

**Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, Maire-adjoint :**

Le compte de gestion du comptable présente les documents de synthèse de la comptabilité générale. Il est établi par le Receveur Municipal et comprend l'ensemble des opérations budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2017, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable. Les opérations strictement budgétaires comprennent le résultat des exercices précédents, les titres de recette émis et les mandats de paiement ordonnancés. Ces éléments budgétaires comprennent également les opérations internes en vertu des dispositions du plan comptable.

Les éléments du compte de gestion devant concorder avec le compte administratif, il est arrêté par le Conseil municipal, préalablement au vote du compte administratif. Après rapprochement, il est constaté que les comptes de gestion du comptable et les comptes administratifs de l'ordonnateur concernant le budget principal et annexes (restauration, location de bâtiments, fêtes, camping et transport) font apparaître les mêmes résultats comptables :

1) Ville

	Résultat de clôture 2016	Part affectée à l'investissement 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Investissement	-476 839,70 €		- 345 146,73 €	- 821 986,43 €
Fonctionnement	300 298,34 €	50 386,08 €	404 373,58 €	654 285,84 €
Total	- 176 541,36 €	50 386,08 €	59 226,85 €	- 167 700,59 €

2) Restauration

	Résultat de clôture 2016	Part affectée à l'investissement 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Investissement	- 95 528,53 €		- 9 583,59 €	- 105 112,12 €
Fonctionnement	50 477,27 €	50 477,27 €	- 117 525,96 €	- 117 525,96 €
Total	- 45 051,26 €	50 477,27 €	- 127 109,55 €	- 222 638,08 €

3) Fêtes

	Résultat de clôture 2016	Part affectée à l'investissement 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Investissement				
Fonctionnement	- 31 798,49 €		30 775,87 €	- 1 022,62 €
Total	- 31 798,49 €		30 775,87 €	- 1 022,62 €

## 4) Location

	Résultat de clôture 2016	Part affectée à l'investissement 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Investissement	- 13 979,17 €		- 687,52 €	- 14 666,69 €
Fonctionnement	60 243,67 €	- 13 979,17 €	14 220,10 €	60 484,60 €
Total	46 264,50 €	- 13 979,17 €	13 532,58 €	45 817,91 €

## 5) Transport

	Résultat de clôture 2016	Part affectée à l'investissement 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Investissement				
Fonctionnement	0,24 €		- 4 458,32 €	- 4 458,08 €
Total	0,24 €		- 4 458,32 €	- 4 458,08 €

## 6) Camping

	Résultat de clôture 2016	Part affectée à l'investissement 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Investissement	- 9 367,79 €		1 821,00 €	- 7 546,79 €
Fonctionnement	- 1 660,97 €		9 229,68 €	7 568,71 €
Total	- 11 028,76 €		11 050,68 €	21,92 €

Le Conseil municipal peut alors constater et procéder à l'arrêté des comptes de gestion afférents au budget principal et annexes concernant la restauration, les fêtes, la location de bâtiments, le transport et le camping. Etant donné que les comptes de gestion n'appellent aucune déclaration, ni réserve, il est proposé d'arrêter les comptes de deniers du Receveur.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 32 voix pour - 1 abstention (Mme MAREST), adopte les comptes de gestion 2017 principal et annexes.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2018  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 9 AVRIL 2018**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme LAMAZERE, M. SENSEBE, Mme LABORDE, M. LABORDE adjoints, Mmes PICHAREAU, GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, MM. ARENAS, CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mmes ROUSSET-GOMEZ, BOUBARNE, M. RAMALHO, Mme BATBEDAT, MM. SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, LARTIGUE, HASSNY, CONEJERO, Mme MAREST

**EXCUSES** : Mme BEAUCHAUD (pouvoir à Mme LEMBEZAT), M. WILS (pouvoir à Mme BAYLE-LASSERRE)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BAYLE-LASSERRE

---

**18 – 58 – COMPTE DE GESTION 2017 - ETAT SPECIAL SAINTE-SUZANNE**

**Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, Maire-adjoint :**

Le compte de gestion du comptable présente les documents de synthèse de la comptabilité générale. Il est établi par le Receveur Municipal et comprend l'ensemble des opérations budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2016, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable. Les opérations strictement budgétaires comprennent le résultat des exercices précédents, les titres de recettes émis et les mandats de paiement ordonnancés. Ces éléments budgétaires comprennent également les opérations internes en vertu des dispositions du plan comptable.

Les éléments du compte de gestion devant concorder avec le compte administratif, il est arrêté par le Conseil municipal, préalablement au vote du compte administratif. Après rapprochement, il est constaté que le compte de gestion du comptable et le compte administratif de l'ordonnateur concernant l'état spécial Sainte-Suzanne fait apparaître les mêmes résultats comptables :

	Résultat de clôture 2016	Part affectée à l'investissement 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Investissement	195 721,13 €		- 47 857,89 €	147 863,24 €
Fonctionnement	323,99 €		- 288,18	35,81 €
Total	196 045,12 €		- 48 146,07 €	147 899,05 €

Le Conseil municipal peut alors constater et procéder à l'arrêté des comptes de gestion afférents au budget état spécial Sainte-Suzanne.

Etant donné que le compte de gestion n'appelle aucune déclaration, ni réserve, après avis favorable du Conseil consultatif de Sainte-Suzanne réuni le 5 Avril 2018, il est proposé d'arrêter les comptes de deniers du Comptable public.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 32 voix pour – 1 abstention (Mme MAREST), adopte le compte de gestion 2017 Etat Spécial Sainte-Suzanne.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2018  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**

**Affiché en Mairie le**



## RAPPORT DE PRESENTATION

### COMPTE ADMINISTRATIF 2017

#### Le compte de gestion 2017

Au niveau comptable, l'année 2017 – avec les reports - se solde par un résultat de fonctionnement excédentaire de 654 285,84 € (300 298,34 en 2016) et par un résultat d'investissement déficitaire de 821 986,43 € (476 839,70 € en 2016) soit un résultat global de clôture de – 167 700,59 € (- 176 541,36 € en 2016).

Ci joint le tableau récapitulatif :

	Résultat de clôture 2016	Part affectée à l'investissement 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Investissement	- 476 839,70 €		- 345 146,73 €	- 821 986,43 €
Fonctionnement	300 298,34 €	50 386,08 €	404 373,58 €	654 285,84 €
Total	- 176 541,36 €	50 386,08 €	59 226,85 €	- 167 700,59 €

#### Le compte administratif 2017

Suite à l'affectation des résultats de 2017, il convient alors d'effectuer la présentation du CA 2017.

### Titre 1 : Présentation détaillée du budget principal de la Ville d'ORTHEZ

#### A) la section de fonctionnement

##### 1) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses globales de fonctionnement 2017 à 11 900 519,18€

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	CA 2017
011	Charges à caractère général	2 671 766,67	2 525 163,06	<b>2 294 694,78</b>
012	Charges de personnel	6 194 457,20	6 982 659,00	<b>6 956 512,09</b>
014	Atténuation de produits	208 789,00	79 027,00	<b>147 903,00</b>
65	Autres charges de gestion courante	1 658 625,69	1 733 746,95	<b>1 611 336,32</b>
66	Charges financières	579 938,03	551 466,44	<b>507 407,32</b>
67	Charges exceptionnelles	71 042,98	62 895,81	<b>6 260,23</b>
042	Opération d'ordre charges diverses	506 385,56	13 600,00	
042	Opération d'ordre amortissement	446 309,50	394 310,55	<b>376 405,44</b>
	<b>Résultats</b>	<b>12 337 314,63</b>	<b>12 342 868,81</b>	<b>11 900 519,18</b>

### **1.1 Les charges à caractère général (chapitre 011) :**

Ce chapitre, qui s'élève à 2 294 694,78 € (2 525 163,06 € en 2016), regroupe les achats stockés et non stockés (EDF/GDF, eau, fournitures et petits équipements...), les charges externes (loyers, assurance, entretien bâtiments et du matériel, maintenance etc...), les services extérieurs (spectacles, prestataires divers etc...) et le versement d'impôts et taxes (SACEM, SPRE, impôts fonciers).

Il s'agit de dépenses, pour la plupart récurrentes, et nécessaires au bon fonctionnement normal des services communaux, soumises régulièrement au rythme des hausses des prix des produits (fournitures diverses, matières premières et énergies) ou des services (frais d'assurances, maintenance obligatoire et interventions des entreprises pour des réparations et entretiens).

€	2013	2014	2015	2016	2017
Charges à caractère général	3 193 705	2 931 835	2 671 766	2 525 163	2 294 694

Ce chapitre est encore en baisse pour l'année 2017, les services de la commune ont fortement diminué leurs consommations de crédits pour répondre à la demande d'économie liée à une situation budgétaire compliquée par les événements politiques de l'année (saisine – CRC).

La diminution de ce poste de dépenses devra se poursuivre mais ce rythme de baisse reste peu envisageable au cours des prochaines années car il existe un seuil où les dépenses sont incompressibles (frais fixes : fluides, assurances, entretiens divers, maintenance, fournitures etc...) pour une commune de 10 000 h.

### **1.2 Les charges de personnel (chapitre 012)**

Les charges de personnel s'élèvent à 6 956 512,09 € (6 982 659,00 € en 2016) et représentent près de 58,45 % des dépenses globales de fonctionnement (moyenne de la strate 52,85 %), elles ont été maintenues en 2017 sous le seuil des 7 000 000 €.

€	2013	2014	2015	2016	2017
Charges de personnel	6 643 669	6 783 322	6 194 457	6 982 659	6 956 512

La maîtrise de ce domaine est donc primordiale car ces dépenses représentent un fort pourcentage des dépenses totales.

Un pilotage de la masse salariale au plus juste est essentiel, sachant qu'un mois de frais de personnel représente près de 578 000 € pour le budget ville, il faut rester en dessous de cette enveloppe pour éviter les dépassements.

### **1.3 Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités versées aux élus, les participations et contingents obligatoires, les subventions d'équilibre à destination des budgets annexes ainsi que les subventions versées aux organismes de droit privé et public.

Le montant de ce chapitre s'élève à 1 611 336 € (1 733 746,95 € en 2016).

€	2013	2014	2015	2016	2017
Autres charges de gestion courante	2 526 213	1 626 328	1 658 625	1 733 746	1 611 336

Concernant le sujet sensible des subventions aux associations, une enveloppe de 653 800 € avait été proposée au BP 2017. Suite aux événements politiques et budgétaires, les services de l'Etat et la CRC ont inscrit d'office le montant de 408 550 €.

Après diverses DM au niveau du chapitre 65, il a été mandaté et comptabilisé aux diverses associations en 2017 un montant de 587 260,40 € dont certains sont encore en cours de versement vu les difficultés de trésorerie de la commune.

La fluctuation de ce chapitre 65 est principalement liée à la revalorisation de certaines participations obligatoires et à l'ajustement des subventions d'équilibres à destination des budgets annexes.

En effet, certains de ces divers budgets ne s'autofinancent pas et ont besoin de la prise en charge de leur déficit par le budget principal à divers niveaux pour couvrir l'écart constaté entre dépenses et recettes.

<b>Participations équilibre Budgets Annexes</b>	<b>CA 2013</b>	<b>CA 2014</b>	<b>CA 2015</b>	<b>CA 2016</b>	<b>CA 2017</b>
Ste Suzanne	80 000	70,000	64 795	63 195	56 750
Fêtes	226 500,00	189 058,18	135 234,73	130 000	175 000
Restauration	624 500	284 755,10	400 000	400 000	342 852
Location	0	0	0	0	0
Camping	0	0	16 000	16 000	13 200
Transport	42 500,00	20 353,01	0	1 750	5 000

Pour le cas particulier du CCAS, celui ci est soumis à de fortes tensions au niveau de sa trésorerie.

La participation versée du budget principal vers le CCAS a été de 250 000 € en 2015, 275 000 € en 2016 et de 298 750 € en 2017 sur un prévisionnel BP 2017 de 452 000 € ramené à 376 406 € par DM (totalité de la subvention non versée du fait des tensions dans la trésorerie du budget de la ville).

La situation est préoccupante, car le CCAS est aussi parti prenante du budget du Service d'Aide à Domicile qui du fait de son développement au niveau des personnes âgées est lourdement déficitaire et nécessite de plus en plus le soutien du budget principal de la commune via la subvention.

#### **1.4 Les charges financières (chapitre 66)**

Le montant des charges financières (intérêts emprunts, frais et ligne de trésorerie) supportées par la collectivité est de 507 407,32 € en 2017 en opérations réelles (551 466,44 € pour 2016).

<b>€</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
<b>= Intérêts</b>	617 683	579 236	570 081	551 466	507 407
<b>= Perte de change - emprunt Francs Suisses</b>	25 826	28 746	9 856		

Nous assistons toujours à une baisse des frais financiers supportés par la commune liée à des taux d'intérêts attractifs sur les marchés (taux moyen 3,87 % pour la commune) et la structure de notre dette plus sécurisée en taux (78,67 % de notre encours).

## Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	10 129 490 €	78,67%	3,63%
Variable	67 251 €	0,52%	0,00%
Livret A	405 434 €	3,15%	1,17%
Barrière	2 273 066 €	17,65%	5,52%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>12 875 241 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>3,87%</b>

### 1.5 Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Ce chapitre est pour 2017 d'un montant de 6 260,23 € composé essentiellement de subventions de caractères exceptionnelles en direction de personnes privées comme les particuliers (subvention ravalement de façades) ou des annulations de titres sur exercices antérieurs.

### 1.6 Les atténuations de produits (chapitre 014)

Il s'agit du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales que la commune verse à l'Etat et qui est suivi administrativement par les services de la CCLO en ce qui concerne sa répartition en effet, ce montant est issue chaque année des négociations internes entre toutes les communes membres de la CCLO.

Ce chapitre comptable est impacté en 2017 pour 147 903 € (montant de 79 027 € en 2016).

## 2) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement pour l'exercice 2016 s'élèvent à 12 643 167,15 € :

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	CA 2017
70	Produits des services, des domaines	1 262 283,88	1 253 998,65	1 189 649,02
73	Impôts et Taxes	8 398 055,85	8 972 421,16	8 962 195,09
74	Dotations, subventions et participations	1 938 989,44	1 447 746,45	1 223 140,26
75	Autres produits de gestion courante	772 247,25	795 006,50	766 041,02
76	Produits financiers	98,50	17 487,74	8 781,74
77	Produits exceptionnels	45 914,39	69 744,33	79 722,52
013	Atténuation de charges	54 387,97	86 762,32	31 042,54
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>12 471 977,28</b>	<b>12 643 167,15</b>	<b>12 260 572,19</b>

### 2.1 Produits des services, du domaine et divers (chapitre 70)

Ce chapitre comprend les redevances, droits et produits perçus par des régies (théâtre Planté, piscine, spectacles, garderies scolaires, locations) et les remboursements des frais de personnel du budget principal de la ville rattachés aux budgets annexes (restauration, fêtes, camping, transports, eau et assainissement) (article 70841 et 70872).

L'ensemble des recettes s'élève à 1 189 649,02 € en 2017 (1 253 998,65 € en 2016).

€	2013	2014	2015	2016	2017
Produits des services -70	1 241 374	1 179 118	1 262 283	1 253 998	<b>1 189 649</b>

Ci-joint un tableau des principales recettes du chapitre 70 avec prévu réalisé en 2017

33 - CULTURE	7062	70	55 000,00	30 041,00
311 – ECOLE MUSIQUE	70623	70	60 000,00	68 715,22
40 - SPORT	70631	70	20 000,00	12 417,00
413 - PISCINE	70631	70	113 500,00	106 116,45
0201- EAU ASSANI	70872	70	57 500,00	47 835,00
0203 RESTAURANT	70841	70	340 000,00	350 859,78
0242 FETES	70841	70	52 000,00	50 083,29
251 – CANTINE SCOL	70841	70	485 000,00	448 517,87
252 - TRANSPORT	70841	70	12 000,00	11 914,54
2512 - GARDERIE	70673	70	20 350,00	15 127,39
255 - AIC	70672	70	21 000,00	16 086,30

## 2.2 Impôts et taxes (chapitre 73)

Ce chapitre regroupe les produits des impôts locaux (article 7311) (taxe d'habitation, taxe foncière sur bâti et non bâti), la dotation d'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes (article 73211), des taxes sur l'électricité (article 7351) et différents droits perçus par la collectivité (stationnement, places, droits de voirie, taxes sur les emplacements publicitaires, droit de mutations etc...).

Le montant de ce chapitre s'élève à 8 962 195,09 € en 2017 (8 872 421,16 € en 2016) mais sa principale composante concerne la détermination du produit fiscal.

€	2013	2014	2015	2016	2017
Impôts et taxes	9 159 364	8 898 993	8 398 055	8 872 421	8 962 195

On constate que les bases de l'ensemble des taxes augmentent très faiblement avec même une baisse de la base de la TH liée à la mise à jour 2016 par les services fiscaux (nouvelle évaluation des locaux et modulation en fonction des revenus).

En effet la mise à jour se faisant trois mois après la notification de mars 2016, il était donc inéluctable de constater des différences entre les bases notifiées et réellement imposées.

<b>- Bases nettes d'imposition</b>					
€	2013	2014	2015	2016	2017
Base nette TH	16 184 091	16 246 770	16,923 122	16 577 828	16 551 528
Base nette FB	14 923 367	15 195 332	15 695 657	15 838 492	15 925 260
Base nette FNB	169 185	169 488	168 915	168 737	168 972

Les taux communaux 2017 :

- Taxe d'Habitation : 17,67 %
- Taxe Foncière bâti : 23,34 %
- Taxe Foncière non bâti : 52,10 %

Pour information concernant la CCLO, pour 2017, l'allocation perçue par la commune d'ORTHEZ est de 1 362 036 € pour un montant provisoire estimé de 1 418 540 € ( actualisé à 1 437 293 € au BP).

Il s'agira suivant les divers transferts de compétence, de suivre les évolutions de cette allocation pour être au plus juste des compensations financières.

€	2013	2014	2015	2016	2017
Allocation de compensation CCLO	1 904 235	1 565 321	791 821	1 399 787	1 362 036

Rappel, en 2015, la forte baisse de l'allocation de compensation versée qui passe à 791 821 € à 1 565 321 € en 2014 correspondait au transfert de compétence (voirie, espaces verts, EP) et pour 2016, la forte hausse concerne la prise en charges des dépenses de transfert de l'école de musique.

### 2,3 Dotations, subventions et participations (chapitre 74)

Le montant des recettes en dotations, subventions et participations s'élève à 1 223 140,26 € (1 447 746,45 € en 2017) et comprend essentiellement les dotations étatiques, les compensations fiscales versées par l'Etat et les diverses subventions reçues par la commune par des organismes extérieurs : Conseil Départemental (culture/médiathèque/école de musique), Conseil Régional (culture) CAF (local jeune, garderie AIC, contrat Jeunesse),

€	2013	2014	2015	2016	2017
Dotations et participations GLOBAL	2 512 132	2 285 380	1 938 989	1 447 746	1 223 140

Dont, concernant la DGF, une baisse de 922 185 € en 4 années :

€	2013	2014	2015	2016	2017
Dotation forfaitaire - ETAT	1 555 770	1 422 679	1 132 054	821 671	633 585

Dont concernant les aides du Conseil Départemental 64, des évolutions contrastées conséquences des transferts de compétence ou de la réforme des aides du CD 64 (école de musique, action culturelle).

€	2013	2014	2015	2016	2017
Dotation départementale 64	139 967	51 386	27 223	119 708	61 218

### 2,4 Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ce chapitre comprend l'ensemble des recettes liées aux produits de locations de salles et de bâtiments (particuliers et commerce des halles) et de gestion courante (remboursement divers taxe OM etc...)

Il est de 766 041,02 € en 2017 (795 006,50 € en 2016) dont essentiellement la location de la gendarmerie pour un montant de 604 975 €.

€	2013	2014	2015	2016	2017
Autres produits de gestion courante	906 563	832 936	772 247	795 006	766 041

## 2,5 Atténuation de charges (chapitre 013)

Ce chapitre constate les remboursements sur rémunération du personnel (activités syndicales, indemnités journalières, emplois aidés) et sur charges perçus par la collectivité,

Il est de 31 042,54 € en 2017 (86 762,32 € pour l'année 2016), en forte baisse suite à l'application des mesures gouvernementales de fin de politique des emplois aidés et des remboursements d'indemnités journalières pour arrêts maladies moins importants.

## 2.6 Produits exceptionnels (chapitre 77)

Les recettes à caractère exceptionnel s'élèvent à 79 722,52 € en 2017 (69 744,33 € en 2016) avec les recettes provenant des remboursements sur opérations particulières (mandats annulés et remboursement de sinistres) et sur l'opération du reversement des subventions OMS au préalable encaissées sur ce compte.

---

### En conclusion:

La section de fonctionnement se solde par un excédent plus important qu'en 2016 soit + 654 285,84 € (+300 298,34 € en 2016 et + 134 662,55 € en 2015).

Cet excédent ne permet toutefois pas de dégager un autofinancement suffisant pour couvrir le déficit de la section d'investissement (constaté à - 821 986,43 € pour 2017) entraînant un résultat de clôture déficitaire de 167 700,59 €.

## **B) la section d'investissement**

### **B1 – les dépenses :**

#### LES OPERATIONS D'EQUIPEMENTS

##### **Dépenses liées aux opérations d'équipements:**

Les principales dépenses d'équipement mandatées concernent des opérations votées au BP 2017 :

n° 15 – Mobiliers, matériels et petits équipements.....	5 823,86 €
dont RAR 2016 de 1 845,44 €	
n° 16 – Hôtel de Ville .....	1 218 287,85 €
n° 17 – Bâtiments scolaires.....	224 137,96 €
dont RAR 2016 de 11 683,15 €	
n° 18 – Equipements sportifs .....	0 €
n° 19 - Requalification Centre Ville.....	19 633,94 €
dont RAR 2016 de 29 465,76 €	
n° 20 – Théâtre Francis Planté .....	7 200,60 €
dont RAR 2016 de 7 200 €	
n° 22 – Echangeur A64 .....	0 €
n° 23 – Minoterie.....	32 848,80 €
n° 24 – Equipements culturels .....	22 670,05 €
dont RAR 2016 de 11 533,83 €	
n° 26 – Bâtiments communaux .....	110 112,14 €
dont RAR 2016 de 80 759,96 €	
n° 27 – Logiciels informatique et bureautique .....	20 930,55€
dont RAR 2016 de 35 905,93 €	
n° 29 – Schéma directeur EU et EV .....	0 €
n° 30 – Véhicule/matériel de transport .....	0 €
n° 31 – Horodateurs.....	0 €
n° 32 - Aménagement urbain / affaires foncières.....	4 200,00 €
dont RAR 2016 de 4 200,00 €.	

**Total des dépenses d'équipement 2017- hors RAR 2017**

**1 665 845,15 €**

## LES OPERATIONS FINANCIERES

Remboursement capital de la dette 1 204 881,83 €

A intégrer des dépenses hors opérations :

- Schéma directeur EU/ EP - marché de 2013 -  
clôture et solde des marchés. 8 210,74 €
- Participation action SOEMH – succession Goardère. 1 600,00 €

**Les dépenses liées aux opérations financières pour un montant de 1 214 692,57 €**

<b>Total dépenses d'investissement</b> (hors restes à réaliser ci dessous)	<b>2 880 537,72 €</b>
--	-----------------------

n° 15 – Mobiliers, matériels et petits équipements..... 5 912,59 €  
n° 17 – Bâtiments scolaires..... 12 968,59 €  
n° 18 – Equipements sportifs ..... 9 195,50 €  
n° 19 - Requalification Centre Ville..... 57 163,37 €  
n° 20 – Théâtre Francis Planté ..... 11 244,00 €  
n° 24 – Equipements culturels ..... 8 850,00 €  
n° 26 – Bâtiments communaux ..... 16 087,75 €  
n° 27 – Logiciels informatique et bureautique ..... 2 628,38 €  
n° 31 – Horodateurs..... 4 800,00 €  
n°32 – Aménagement urbain/affaires foncières..... 31 250,00 €

Hors opération – Participation actions SOEMH..... 1 600,00€

**Total RAR : ..... 161 700,18 €**

### B2 – les recettes :

#### Les recettes de l'exercice

Dotations (ch, 10)

- taxe d'aménagement..... 76 234,64 €
- FCTVA..... 169 556,00 €
- excédents capitalisés (art, 1068 )..... 50 386,08 €

Subventions 13 : 996 629,40 €

- Etat – amendes de police..... 34 506,00 €
- Etat..... 325 174,03 €
- Département..... 273 226,17 €
- Groupement de collectivités..... 363 396,20 €
- Autres..... 327,00 €
- Dépôt et cautionnement ..... 500,00 €

Emprunts (ch,16) ..... 910 000,00 €

Emprunts de 500 000 € et de 410 000 € réalisés auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charente pour un prévisionnel de 1 427 868 €.

Les contraintes liées à la saisine de la CRC n'ont pas permis à la commune de pouvoir faire appel aux organismes bancaires pour le financement de l'ensemble des investissements prévus au BP 2017, d'où les très fortes tensions sur la trésorerie.

**Les recettes reportées vers l'exercice suivant**

<b>RAR 2017 RECETTES</b>	
subvention dotation .....	17 500,00 €
emprunt.....	307 000,00 €
<b>Total recettes hors RAR.....</b>	<b>2 203 306,12 €</b>

## Titre 2 : Présentation des budgets annexes de la Ville d'ORTHEZ

### CA 2017 DE LA RESTAURATION

#### A) la section de fonctionnement

##### 1/ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses globales s'élèvent à 1 421 511,70 €

	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>CA 2015</b>	<b>CA 2016</b>	<b>CA 2017</b>
011	Charges à caractère général	593 317,59	566 178,46	562 504,66
012	Charges de personnel	823 774,38	810 717,83	799 377,65
65	Autres charges de gestion courante	47 233,98	43 610,92	35 413,20
66	Charges financières	14 863,03	13 155,19	11 447,34
67	Charges exceptionnelles		493,11	30,62
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opération d'ordre	14 739,45	12 705,13	12 738,23
		1 493 928,43	1 446 860,64	1 421 511,70

Les deux postes les plus importants et incompressibles sont :

- les frais de personnel qui représentent près de 56,74 % des dépenses réelles de fonctionnement, il s'agit des personnels des cuisines et administratifs,
- les frais généraux avec l'alimentaire de 419 514,56 € soit 75,96 % du chapitre,

##### 2 / Les recettes de fonctionnement

Les recettes globales de fonctionnement s'élèvent à 1 303 985,74 €,

	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>CA 2015</b>	<b>CA 2016</b>	<b>CA 2017</b>
70	Produits des services	1 046 557,55	1 137 263,40	956 129,77
75	Autres produits de gestion courante	402 144,89	404 032,25	347 372,71
77	Produits exceptionnels	608,90	659,35	483,26
	Total recettes de fonctionnement	1 449 311,34	1 541 955,00	1 303 985,74

Les deux postes les plus importants sont :

- Les recettes de la restauration scolaire et municipale en diminution.
- La subvention d'équilibre du budget de la commune évaluée à 342 852 € (380 000 € prévue avant DM septembre 2017).

Soit pour la section de fonctionnement - hors report - nous terminons l'exercice 2017 avec un déficit de 117 525,96 € essentiellement lié à un décalage important dans la comptabilisation des recettes de fin d'exercice qui se reporteront sur 2018 (estimation 100 000 € ht) et à la baisse de la subvention d'équilibre du budget principal de la commune vers le restaurant.

## **B) la section d'investissement**

Au niveau recette réelle, à noter seulement du FCTVA pour 720 € et pour les dépenses, les deux postes les plus importants :

- Le remboursement capital de l'emprunt contracté lors de la construction du restaurant pour 39 810 €
- Les dépenses d'équipements pour les cuisines satellites et la cuisine centrale 33 709,09 € non financées.

Soit pour la section d'investissement, un déficit global de 105 112,12 € du fait de la prise en charge du déficit antérieur 2016 (95 528,53 €) et des investissements nouveaux.

---

## **CA 2017 LOCATION DE BATIMENTS**

### **A) la section de fonctionnement**

#### **1/ Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses globales s'élèvent à 32 276,30 €,

	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>CA 2015</b>	<b>CA 2016</b>	<b>CA 2017</b>
011	Charges à caractère général	17 838,36	17 838,36	20 552,41
66	Charges financières	13 082,74	12 419,64	11 723,89
	<b>TOTAL</b>	<b>30 921,10</b>	<b>30 258,00</b>	<b>32 276,30</b>

Les deux postes les plus importants et incompressibles sont :

- les frais généraux avec le remboursement du crédit bail du Centre Hospitalier pour 18 730,28 €
- les frais financiers de remboursement des intérêts de l'emprunt pour la construction de la perception 11 899,03 € (dont ICNE – 175,14€).

#### **2 / Les recettes de fonctionnement**

Les recettes globales de fonctionnement s'élèvent à 46 264,50 € avec les loyers perçus pour la location des bâtiments (perception et CHS).

Soit pour la section de fonctionnement - hors report- un exercice 2017 avec un excédent de 14 220,10 €.

## **B) la section d'investissement**

### **1/ Les dépenses d'investissement**

Les dépenses globales s'élèvent à 14 666,69 €, avec le poste comptable pour le remboursement du capital de l'emprunt pour la construction de la perception.

### **2/ Les recettes d'investissement**

Les recettes globales s'élèvent à 13 979,17 € avec l'excédent capitalisé.

## CA 2017 TRANSPORT

### 1/ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses globales prévues à 33 416,22 €.

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	CA 2017
011	Charges à caractère général	16 677,30	20 974,96	21 433,91
012	Frais de personnel	9 447,24	11 350,79	11 914,54
67	Charges exceptionnelles	0	0,46	67,77
	TOTAL	26 124,54	32 326,21	33 416,22

Les deux postes les plus importants et incompressibles sont :

- les frais généraux avec le paiement des entreprises de transport en bus scolaires et non scolaires
- les frais de personnel du chauffeur de bus de Ste Suzanne

### 2 / Les recettes de fonctionnement

Les recettes globales de fonctionnement s'élèvent à 28 958,14 €.

Le poste le plus important étant les subventions versées par le Conseil Départemental 64 (maintenant Régional) et la CCLO pour la prise en charge de certains transports spécifiques (piscine).

Soit pour la section de fonctionnement - hors report- un exercice 2017 avec un déficit de 4 458,32 €.

## CA 2017 CAMPING

### A) la section de fonctionnement

#### 1/ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses globales s'élèvent à 3 970,32 €.

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	CA 2017
011	Charges à caractère général	17 384,25	17 966,21	2 029,56
012	Frais de personnel	13 454,81	12 025,07	
65	Autres charges de gestion			119,76
042	Dotations amortissements		1 821,00	1 821,00
	TOTAL	30 839,06	30 839,06	3 970,32

Les deux postes les plus importants et incompressibles sont :

- les frais généraux pour le gardiennage et des reliquats de factures d'eau.
- les amortissements des biens achetés lors de la réouverture du camping.

## **2 / Les recettes de fonctionnement**

Les recettes globales de fonctionnement s'élèvent à 13 200 € qui correspond à la subvention d'équilibre du budget principal de la commune.

Soit pour la section de fonctionnement - hors report- un exercice 2017 avec un excédent de 9 229,68 €.

## **B) la section d'investissement**

Les dépenses se limitent à la prise en charge du solde d'investissement reporté de 2016 soit 9 367,79 €, Les recettes concernent les dotations aux amortissements.

## **CA 2017 FETES**

### **1/ Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses globales s'élèvent à 225 021,45 €.

	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>CA 2015</b>	<b>CA 2016</b>	<b>CA 2017</b>
011	Charges à caractère général	200 835,52	191 417,26	174 688,16
012	Frais de personnel	54 461,58	50 970,61	50 083,29
65	Charges Courantes	712,49	211,44	0
67	Charges exceptionnelles	650,00	330	250
	<b>TOTAL</b>	<b>256 659,59</b>	<b>242 939,31</b>	<b>225 021,45</b>

Les deux postes les plus importants et incompressibles sont :

- les frais généraux avec le paiement des spectacles tauromachiques et des animations, spectacles,
- les frais de personnel des agents de la commune mis à disposition du budget des fêtes,

### **2 / Les recettes de fonctionnement**

Les recettes globales de fonctionnement s'élèvent à 255 797,32 €.

	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>CA 2015</b>	<b>CA 2016</b>	<b>CA 2017</b>
70	Produit des services	102 780,93	70 155,24	67 388,92
73	Impôts et taxes	15 424,20	11 787,79	10 688,40
75	Autres produits de gestion courante	135 234,73	130 000,00	177 720,00
77	Produits exceptionnel	2 211,67	195	195
	<b>TOTAL</b>	<b>255 651,53</b>	<b>212 138,03</b>	<b>255 797,32</b>

Les postes les plus importants étant le produit de la vente des places de spectacle tauromachique pour 55 254,17 € (53 171,86 € en 2016) et la subvention d'équilibre de la commune d'ORTHEZ pour 175 000 € pour couvrir le déficit de 31 798,49 € de 2016.

Soit pour la section de fonctionnement - hors report- un exercice 2017 avec un excédent de 30 775,87 €.

## **CA 2017 STE SUZANNE**

### **A) la section de fonctionnement**

#### **1/ Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses globales s'élèvent à 57 626,06 €.

	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>CA 2015</b>	<b>CA 2016</b>	<b>CA 2017</b>
011	Charges à caractère général	62 444,13	55 113,23	46 828,18
65	Autres charges de gestion courante	1 663,98	2 048,93	2 553,17
042	Dotations aux amortissements	11 376,22	7 964,61	8 244,71
		75 484,33	65 126,77	57 626,06

Le poste le plus important et incompressible est le 011 chapitre des frais généraux pour le fonctionnement courant des divers bâtiments de Ste Suzanne (école, stade, salle, mairie...).

#### **2 / Les recettes de fonctionnement**

Les recettes globales s'élèvent à 57 337,88 € avec une recette principale, la subvention du budget principal de la commune d'ORTHEZ vers STE SUZANNE pour 56 750 €.

Soit pour la section de fonctionnement - hors report- un exercice 2017 avec un déficit de 288,18 €.

### **B) la section d'investissement**

#### **1/ Les dépenses d'investissement**

Les dépenses globales s'élèvent à 57 177,60 € concerne les travaux au cimetière de Ste Suzanne

#### **2/ Les recettes d'investissement**

Les recettes globales s'élèvent à 9 319,71 € avec comme recette principale une recette le montant du FCTVA et la dotation aux amortissements des biens.

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 9 AVRIL 2018**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme LAMAZERE, M. SENSEBE, Mme LABORDE, M. LABORDE adjoints, Mmes PICHAUREAU, GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, MM. ARENAS, CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mmes ROUSSET-GOMEZ, BOUBARNE, M. RAMALHO, Mme BATBEDAT, MM. SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, LARTIGUE, HASSNY, CONEJERO, Mme MAREST

**EXCUSES** : Mme BEAUCHAUD (pouvoir à Mme LEMBEZAT), M. WILS (pouvoir à Mme BAYLE-LASSERRE)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BAYLE-LASSERRE

---

**La présidence est assurée par M. GROUSSET, Maire-adjoint.**

**18 – 59 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 - PRINCIPAL ET ANNEXES (RESTAURATION, FETES, TRANSPORT, LOCATION DE BATIMENTS ET CAMPING)**

**Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, Maire-adjoint :**

L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire. Ce document présente les résultats d'exécution comptables de l'exercice, tant en fonctionnement, qu'en investissement, ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes des deux sections.

Les comptes administratifs (principal et annexes) pour 2017 se résument comme suit :

**Compte administratif ville ORTHEZ principal :**

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés 2016	- 476 839,70€			249 912,26€	- 226 927,44 €	
Opérations de l'exercice	- 345 146,73€			404 373,58 €		59 226,85 €
<b>TOTAUX</b>	<b>- 821 986,43€</b>			<b>654 285,84€</b>	<b>- 167 700,59 €</b>	
Résultats de clôture 2017	- 821 986,43€			654 285,84€	- 167 700,59 €	
Restes à réaliser	- 161 700,18€	324 500 €				

**Compte administratif annexe Restauration :**

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés 2016	- 95 528,53 €				- 95 528,53 €	
Opérations de l'exercice	- 9 583,59 €		- 117 525,96 €		- 127 109,55 €	
<b>TOTAUX</b>	<b>-105 112,12 €</b>		<b>- 117 525,96 €</b>		<b>- 222 638,08 €</b>	
Résultats de clôture 2017	- 105 112,12€		- 117 525,96 €		- 222 638,08 €	
Restes à réaliser	- 4 037,94 €					

**Compte administratif annexe Fêtes :**

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés 2016			- 31 798,49 €		- 31 798,49 €	
Opérations de l'exercice				30 775,87 €		30 775,87 €
<b>TOTAUX</b>			- 1 022,62 €		- 1 022,62 €	
Résultats de clôture 2017			- 1 022,62 €		- 1 022,62 €	
Restes à réaliser						

**Compte administratif Location :**

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés 2016	- 13 979,17 €			46 264,50 €		32 285,33 €
Opérations de l'exercice	- 687,52 €			14 220,10 €		13 532,58 €
<b>TOTAUX</b>	- 14 666,69 €			60 484,60 €		45 817,91 €
Résultats de clôture 2017	- 14 666,69 €			60 484,60 €		45 817,91 €
Restes à réaliser						

**Compte administratif Transport :**

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés 2016				0,24 €		0,24 €
Opérations de l'exercice			- 4 458,32 €		- 4 458,32 €	
<b>TOTAUX</b>			- 4 458,08 €		- 4 458,08 €	
Résultats de clôture 2017			- 4 458,08 €		- 4 458,08 €	
Restes à réaliser						

**Compte administratif Camping :**

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés 2016	- 9 367,79 €		- 1 660,97 €		- 11 028,76 €	
Opérations de l'exercice		1 821,00 €		9 229,68 €		11 050,68 €
<b>TOTAUX</b>	- 7 546,79 €		7 568,71 €			21,92 €

Résultats de clôture 2017	- 7 546,79 €		7 568,71 €			21,92 €
Restes à réaliser						

Il est proposé au Conseil municipal de :

- constater la concordance des comptes administratifs avec les comptes de gestion,
- reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- arrêter les comptes Administratifs 2017 Principal et annexes (restauration, fêtes, location transport et camping) tels que résumés ci-dessus.

**Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire se retire au moment du vote.**

**Il est procédé au vote du compte administratif principal et successivement à celui des comptes administratifs annexes restauration, fêtes, location, transport et camping de la façon suivante :**

**Compte administratif ville Orthez principal, annexe restauration, annexe fêtes, annexe location, annexe transport, annexe camping : 31 voix pour – 1 abstention (Mme MAREST).**

**Les comptes administratifs 2017 - principal et annexes - sont adoptés.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2018  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 9 AVRIL 2018**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme LAMAZERE, M. SENSEBE, Mme LABORDE, M. LABORDE adjoints, Mmes PICHAUREAU, GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, MM. ARENAS, CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mmes ROUSSET-GOMEZ, BOUBARNE, M. RAMALHO, Mme BATBEDAT, MM. SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, LARTIGUE, HASSNY, CONEJERO, Mme MAREST

**EXCUSES** : Mme BEAUCHAUD (pouvoir à Mme LEMBEZAT), M. WILS (pouvoir à Mme BAYLE-LASSERRE)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BAYLE-LASSERRE

---

**La présidence est assurée par M. GROUSSET, Maire-adjoint.**

**18 – 60 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 – ETAT SPECIAL SAINTE-SUZANNE**

**Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, Maire-adjoint :**

L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par Monsieur le Maire. Ce document présente les résultats d'exécution comptables de l'exercice, tant en fonctionnement, qu'en investissement, ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes des deux sections.

Le compte administratif Etat Spécial Sainte-Suzanne pour 2017 se résume comme suit :

**Compte administratif :**

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés 2016		195 721,13 €		323,99 €		196 045,12 €
Opérations de l'exercice	- 47 857,89 €		- 288,18 €		- 48 146,07 €	
<b>TOTAUX</b>		<b>147 863,24 €</b>		<b>35,81 €</b>		<b>147 899,05 €</b>
Résultats de clôture 2017		147 863,24 €		35,81 €		147 899,05 €
Restes à réaliser	- 979,20 €					

Après avis favorable du Conseil consultatif de Sainte-Suzanne réuni le 5 Avril 2018,

Il est proposé au Conseil municipal de :

- constater la concordance du compte administratif avec le compte de gestion,
- reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- arrêter les comptes administratifs 2017 Etat Spécial Sainte-Suzanne

**Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire se retire au moment du vote.**

**Il est procédé au vote du compte administratif 2017 Etat Spécial de Sainte-Suzanne qui est adopté par 31 voix pour – 1 abstention (Mme MAREST).**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2018  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 9 AVRIL 2018**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme LAMAZERE, M. SENSEBE, Mme LABORDE, M. LABORDE adjoints, Mmes PICHAUREAU, GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, MM. ARENAS, CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mmes ROUSSET-GOMEZ, BOUBARNE, M. RAMALHO, Mme BATBEDAT, MM. SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, LARTIGUE, HASSNY, CONEJERO, Mme MAREST

**EXCUSES** : Mme BEAUCHAUD (pouvoir à Mme LEMBEZAT), M. WILS (pouvoir à Mme BAYLE-LASSERRE)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BAYLE-LASSERRE

**18 – 61 - AFFECTATION DES RESULTATS 2017 – BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES**

**Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, Maire-adjoint :**

Les modalités d'affectation des résultats du compte administratif sont précisées par l'instruction budgétaire et comptable M14. Le résultat de fonctionnement est ainsi affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de l'investissement.

Ce besoin de financement devant être corrigé au préalable des restes à réaliser en dépenses et en recettes. Le surplus éventuel constitue alors une dotation complémentaire, soit pour l'investissement, soit pour le fonctionnement.

Il convient par la présente délibération de confirmer les résultats ainsi que leur affectation car en effet lorsque la collectivité vote le compte administratif avant le budget primitif, les résultats sont intégrés dans ce dernier.

						proposition d'affectation		
	A Résultat de fonctionnement	B Résultat d'investissement	C Restes à réaliser dépenses d'investissement	D Restes à réaliser recettes d'investissement	Besoin (ou excédent de financement) B+C-D	Affectation en réserve au 1068 couverture obligatoire du besoin de financement	Reports en fonctionnement au 002	déficit d'investissement reporté (ou excédent) au 001
<b>Budget principal</b>	654 285,84 €	- 821 986,43 €	- 161 700,18 €	324 500,00 €	- 659 186,61 €	654 285,84 €		- 821 986,43 €
<b>Budget annexe: restauration</b>	-117 525,96 €	- 105 112,12 €	- 4 037,94 €		- 109 150,06 €	-	-117 525,96 €	- 105 112,12 €
<b>Budget annexe: location</b>	60 484,60 €	- 14 666,69 €			- 14 666,69 €	14 666,69 €	45 817,91 €	- 14 666,69 €
<b>Budget annexe : transport</b>	- 4 458,08 €						- 4 458,08 €	
<b>Budget annexe: fêtes</b>	- 1 022,62 €						- 1 022,62 €	
<b>Budget annexe: camping</b>	7 568,71 €	- 7 546,79 €			- 7 546,79 €	7 546,79 €	21,92 €	- 7 546,79 €

**Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 32 voix pour – 1 abstention (Mme MAREST), décide d'affecter les résultats de la manière suivante :**

**Concernant le budget principal :**

En report d'investissement (article 001), un déficit de 821 986,43 €  
 En couverture du besoin de financement, en tenant compte des Restes à réaliser,  
 Réserve (article 1068), de 654 285,84 € soit la totalité de l'excédent de fonctionnement.

**Concernant le budget annexe de la restauration :**

En report d'investissement (article 001), un déficit de 105 112,12 €

En report de fonctionnement (article 002), un déficit de 117 525,96 €.

**Concernant le budget annexe location :**

En report d'investissement (article 001), un déficit de 14 666,69 €

En couverture du besoin de financement (article 1068), réserve de 14 666,69 €

En report de fonctionnement (article 002), le solde de l'excédent de fonctionnement de 45 817,91 €

**Concernant le budget annexe transport :**

En report de fonctionnement (article 002) un déficit de 4 458,08 €

Concernant le budget annexe des fêtes :

En report de fonctionnement (article 002) un déficit de 1 022,62 €

**Concernant le budget annexe camping :**

En report d'investissement (article 001), un déficit de 7 546,79 €.

En couverture du besoin de financement (article 1068), réserve de 7 546,79 €

En report de fonctionnement (article 002), le solde de l'excédent de fonctionnement de 21,92 €.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2018**

**Et tous les membres présents ont signé**

**Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,**

Emmanuel HANON

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 9 AVRIL 2018**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme LAMAZERE, M. SENSEBE, Mme LABORDE, M. LABORDE adjoints, Mmes PICHAUREAU, GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, MM. ARENAS, CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mmes ROUSSET-GOMEZ, BOUBARNE, M. RAMALHO, Mme BATBEDAT, MM. SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, LARTIGUE, HASSNY, CONEJERO, Mme MAREST

**EXCUSES** : Mme BEAUCHAUD (pouvoir à Mme LEMBEZAT), M. WILS (pouvoir à Mme BAYLE-LASSERRE)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BAYLE-LASSERRE

---

**18 – 62 - AFFECTATION DES RESULTATS 2017 – BUDGET ETAT SPECIAL SAINTE-SUZANNE**

**Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, Maire-adjoint :**

Les modalités d'affectation des résultats du compte administratif sont précisées par l'instruction budgétaire et comptable M14. Le résultat de fonctionnement est ainsi affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de l'investissement. Ce besoin de financement devant être corrigé au préalable des restes à réaliser en dépenses et en recettes. Le surplus éventuel constitue alors une dotation complémentaire, soit pour l'investissement, soit pour le fonctionnement.

Il convient par la présente délibération de confirmer les résultats ainsi que leur affectation car en effet lorsque la collectivité vote le compte administratif avant le budget primitif, les résultats sont intégrés dans ce dernier.

	A Résultat de fonctionnement	B Résultat d'investissement	C Restes à réaliser dépenses d'investissement	D Restes à réaliser recettes d'investissement	excédent de financement B-C+D	Affectation en réserve au 1068 couverture obligatoire du besoin de financement	Reports en fonctionnement au 002	excédent investissement reporté au 001
<b>Budget STE-SUZANNE</b>	35 ,81 €	147 863,24 €	- 979,20 €		146 884,04 €	NEANT	35,81 €	147 863,24 €

Après avis favorable du Conseil consultatif de Sainte-Suzanne, qui s'est réuni le 5 Avril 2018,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 32 voix pour – 1 abstention (Mme MAREST), décide d'affecter les résultats de la manière suivante :**

- en report de fonctionnement (article 002), un excédent 35,81 €,
- en report d'investissement (article 001), un excédent de 147 863,24 €.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2018  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**

**Affiché en Mairie le**



DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 9 AVRIL 2018

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme LAMAZERE, M. SENSEBE, Mme LABORDE, M. LABORDE adjoints, Mmes PICHAUREAU, GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, MM. ARENAS, CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mmes ROUSSET-GOMEZ, BOUBARNE, M. RAMALHO, Mme BATBEDAT, MM. SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, LARTIGUE, HASSNY, CONEJERO, Mme MAREST

**EXCUSES** : Mme BEAUCHAUD (pouvoir à Mme LEMBEZAT), M. WILS (pouvoir à Mme BAYLE-LASSERRE)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BAYLE-LASSERRE

---

**18 – 63 - CONTRIBUTIONS DIRECTES 2018 : VOTE DES TAUX**

**Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, Maire-adjoint :**

Vu l'état de notification des taux d'imposition de 2018 des 3 taxes directes locales, émis le 15 mars 2018 par le directeur départemental des finances publiques,

Vu les orientations budgétaires présentées, Monsieur le Maire ne propose pas d'augmentation des taux d'imposition communaux pour l'année 2018,

	Base d'imposition effective 2017	Base d'imposition prévisionnelle 2018	Taux 2017 Pour mémoire	Taux 2018 votés	Produit attendu et inscrit au BP
TAXE D'HABITATION	16 551 528 €	16 798 000 €	17,67%	17,67%	2 968 207 €
FONCIER BATI	15 925 260 €	16 108 000 €	23,34%	23,34%	3 759 607 €
FONCIER NON BATI	168 972 €	170 000 €	52,10%	52,10%	88 570 €
TOTAL	32 645 760 €	33 076 000 €			6 816 384 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, par 32 voix pour – 1 abstention (Mme MAREST), d'adopter les taux communaux 2018 tels que présentés.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2018  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**

**Affiché en Mairie le**

**RAPPORT DE PRESENTATION**  
**BUDGET PRINCIPAL 2018**

Le budget prévisionnel de l'exercice 2018 intègre les résultats de l'exercice 2017 tel qu'ils ont été présentés dans le compte administratif et le compte de gestion.

En incorporant les reports, l'année 2017 se solde par un résultat de fonctionnement excédentaire de 654 285,84 € (300 298,34 € en 2016) et par un résultat d'investissement déficitaire de 821 986,43 € (476 839,70 € en 2016).

**Le résultat global de clôture de l'exercice 2017 est donc déficitaire d'un montant de 167 700,59 € (176 541,36 € en 2016).**

	Résultat de clôture 2016	Part affectée à l'investissement 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Investissement	- 476 839,70 €		- 345 146,73 €	- 821 986,43 €
Fonctionnement	300 298,34 €	50 386,08 €	404 373,58 €	654 285,84 €
<b>Total</b>	<b>- 176 541,36 €</b>	<b>50 386,08 €</b>	<b>59 226,85 €</b>	<b>- 167 700,59 €</b>

Après affectation des résultats de 2017, le budget principal primitif est présenté ci-dessous :

**Titre 1 : Présentation détaillée du budget principal de la Ville d'ORTHEZ**

**A) la section de fonctionnement**

1) **Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses globales de fonctionnement prévues s'élèvent pour 2018 à 12 359 505,00 €.

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2016	BP 2017 - CRC	BP 2018
011	Charges à caractère général	2 782 805,00	2 590 675,00	2 429 360,00
012	Charges de personnel	7 027 200,00	7 042 920,00	6 846 765,00
014	Atténuation de produits	79 027,00	79 100,00	150 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 745 915,00	1 688 950,00	1 946 880,00
66	Charges financières	572 000,00	532 000,00	498 700,00
67	Charges exceptionnelles	72 000,00	21 000,00	26 500,00
023	Virement à la section d'investissement	424 039,00	368 385,00	145 000,00
042	Opération d'ordre	395 000,00	380 000,00	316 300,00
		<b>13 097 986,00</b>	<b>12 703 030,00</b>	<b>12 359 505,00</b>

### 1.1 Les charges à caractère général (chapitre 011) : 2 429 360 €

Ce chapitre regroupe les achats stockés et non stockés (EDF/GDF, eau, fournitures et petits équipements...), les charges externes (loyers, assurance, entretien bâtiments et du matériel, maintenance etc...), les services extérieurs (spectacles, prestataires divers etc...) et le versement d'impôts et taxes (SACEM, SPRE, impôts fonciers).

Il s'agit de dépenses, pour la plupart récurrentes, et nécessaires au bon fonctionnement normal des services communaux.

Ce chapitre est en hausse par rapport au réalisé de 2017 (2 294 694,78 €) du fait de la prise en compte des demandes courantes essentielles de l'ensemble des services de la commune ou d'actions spécifiques exceptionnelles et de la non réalisation l'année dernière de prestations du fait des blocages budgétaires.

### 1.2 Les charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel s'élèvent à 6 846 765 € (6 956 512,09 € au CA 2017) et représentent près de 57,20 % des dépenses réelles de fonctionnement (moyenne de la strate 52,85 %).

La prévision est en baisse du fait du non remplacement de divers agents ayant quitté la collectivité (marchés publics – agenda 21) de l'externalisation de certaines dépenses (frais de nettoyage de locaux) et de la suppression des emplois aidés.

La maîtrise de ce domaine est donc primordiale. Le pilotage de la masse salariale doit être mis en place pour être au plus près de la réalité car l'enveloppe budgétaire est limitative.

De plus, il est retenu, au cas par cas, l'option de ne pas remplacer les départs d'agents de certains services et/ou de privilégier la mobilité interne.

### 1.3 Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe les participations et contingents obligatoires, les subventions d'équilibre à destination des budgets annexes ainsi que les subventions versées aux organismes de droit privé et public.

Le montant de ce chapitre s'élève à 1 946 880 € (1 733 746,95 € au CA 2016 et 1 611 336,32 € au CA 2017).

Concernant les subventions aux associations, une enveloppe prévisionnelle de 610 030 € est réservée (rappel 587 260,40 € au CA 2017 avec pour mémoire demande CRC de 408 550 €).

La fluctuation du chapitre budgétaire 65 est principalement liée à la revalorisation de certaines participations obligatoires et à l'ajustement des subventions d'équilibres à destination des budgets annexes.

Participations équilibre Budgets Annexes	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018
Ste Suzanne	70 000	64 795	63 195	56 750	72 600
Fêtes	189058,18	135 234,73	130 000	175 000	150 000
Restauration	284 755,10	400 000	400 000	342 852	400 000
Location	0	0	0	0	0
Camping		16 000	16 000	13 200	3 500
Transport	20 353,01	0	5 000	5 000	15 000

Les dettes accumulées auprès du service de la restauration (290 000 €), conséquences de la minoration de la subvention les années passées rendent la situation préoccupante et urgente (81 899.02 € de remboursés en 2017).

Il est noté que le budget du CCAS est soumis à de fortes tensions au niveau de la trésorerie en raison de la forte demande sociale de services auprès de la personne.

Ainsi un effort est encore fait cette année avec une participation du budget principal au CCAS très importante pour pérenniser ce service public et pour combler les déficits budgétaires cumulés (budget principal CCAS et budget annexe Service aide à domicile) suivant les possibilités de la trésorerie de la commune.

Participations équilibre Budgets CCAS	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018
Subvention ville	190 000	250 000	275 000	298 750	475 000

#### 1.4 Les charges financières (chapitre 66)

Le montant des charges financières supportées par la collectivité est évalué à 498 700 € avec toujours une légère baisse des frais financiers (507 407,32 € au CA 2017).

#### 1.5 - Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Ce chapitre prévoit un montant de global de dépenses de 26 500 € composées essentiellement de subventions de caractères exceptionnelles en direction de personnes privées comme les particuliers (subvention ravalement de façades) ou le secteur du commerce local et d'annulation de titres sur exercices antérieurs.

#### 1.6 - Les atténuations de produits ( FPIC) – ( chapitre 014)

Ce chapitre prévoit un montant de global de dépenses de 150 000 € (FPIC).

A ce jour, nous n'avons pas connaissance des valeurs du FPIC 2018 et comme tous les ans, le montant sera connu vraisemblablement fin mai, début juin.

Par hypothèse l'inscription est celle du montant de l'année 2017 mais qui pourra faire l'objet d'une évolution nécessitant un réajustement budgétaire.

## 2) Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement pour l'exercice 2018 (hors résultat reporté et opérations d'ordres) s'élèvent à **12 359 505,00 €** :

	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP 2016</b>	<b>BP 2017 - CRC</b>	<b>BP 2018</b>
70	Produits des services, des domaines	1 341 400,00	1 260 950,00	<b>1 260 300,00</b>
73	Impôts et Taxes	9 122 961,00	9 070 422,00	<b>9 039 004,00</b>
74	Dotations, subventions et participations	1 718 705,00	1 271 398,00	<b>1 234 682,00</b>
75	Autres produits de gestion courante	796 220,00	772 247,74	<b>764 360,00</b>
76	Produits financiers	8 700,00	18 100,00	<b>8 799,00</b>
77	Produits exceptionnels	55 000,00		<b>12 360,00</b>
013	Atténuation de charges	55 000,00	60 000,00	<b>20 000,00</b>
042	Opérations d'ordres			<b>20 000,00</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté		249 912,26	<b>0</b>
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>13 097 986,00</b>	<b>12 703 030,00</b>	<b>12 359 505,00</b>

### 2.1 Produits des services du domaine et divers (chapitre 70)

Ce chapitre comprend les redevances, droits et produits perçus par des régies (théâtre Planté, piscine, école de musique, spectacles, garderies scolaires, locations) et essentiellement les remboursements des frais de personnel du budget principal de la ville rattachés aux budgets annexes (restauration scolaire et municipale, fêtes, transports, eau et assainissement) (article 70841 et 70872).

L'ensemble des recettes s'élève à 1 260 300 € (soit une prévision de recette stable par rapport au BP 2017) avec cette année la spécificité de la mise en place du Forfait Post Stationnement - FPS évalué à 20 000 € /an.

### 2.2 Impôts et taxes (chapitre 73)

Ce chapitre regroupe les produits des impôts locaux (article 7311) (taxe d'habitation, taxe foncière sur bâti et non bâti), la dotation d'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes (article 7321), des taxes sur l'électricité (article 7351) et différents droits perçus par la collectivité (stationnement, places, droits de voirie, taxes sur les emplacements publicitaires, droit de mutations etc...).

Le montant de ce chapitre s'élève à 9 039 004 € mais sa principale composante concerne la détermination du produit fiscal prévisionnel.

	<b>B P 2015</b>	<b>BP 2016</b>	<b>BP 2017</b>	<b>BP 2018</b>
Impôts et taxes (73)	8 224 674,92	9 122 961,00	9 070 422	9 039 004
dont impôts locaux	6 626 846,00	6 809 489,00	6 768 417	6 816 384
dont AC et autres revers, de fiscalité	727 276,00	1 442 060,00	1 437 293	1 351 608
dont FNGIR	38 612,00	38 612,00	38 612,00	38 612
dont autres 73	831 940,92	832 800,00	864 712	832 400

	<b>Bases Réelles 2015</b>	<b>Bases Réelles 2016</b>	<b>Bases Réelles 2017</b>	<b>Bases Prévisionnelle 2018</b>
<b>Taxe d'Habitation</b>	16 923 122	16 577 828	16 551 528	16 798 000
<b>Taxe Foncière bâti</b>	15 695 657	15 838 492	15 925 260	16 108 000
<b>Taxe Foncière non bâti</b>	168 915	168 737	168 972	170 000
<b>TOTAL</b>	<b>32 787 694</b>	<b>32 585 057</b>	<b>32 645 760</b>	<b>33 076 000</b>

On constate que les bases de l'ensemble des taxes augmentent faiblement en passant de 32 645 760 € en 2017 à **33 076 000 €** en 2018, soit + 1,28 %.

Conformément aux engagements de l'équipe municipale les taux d'imposition ne seront pas augmentés. Les taux 2017 seront donc maintenus, à savoir :

- Taxe d'Habitation : 17,67 %
- Taxe Foncière bâti : 23,34 %
- Taxe Foncière non bâti : 52,10 %

### 2,3 Dotations, subventions et participations (chapitre 74)

Le montant des recettes s'élève à 1 234 682 € et comprend essentiellement les dotations étatiques (dotation estimée), les compensations fiscales versées par l'Etat et les diverses subventions reçues par la commune des organismes extérieurs : Conseil Départemental (culture/médiathèque), Conseil Régional (culture), CAF (local jeune, garderie AIC, contrat Jeunesse).

Au niveau de l'Etat, le montant de 2018 des dotations des communes n'est pas encore connu mais est estimée à 630 000 €, conforme aux informations sur le gel de cette dotation annoncée par le gouvernement.

### 2,4 Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ce chapitre comprend l'ensemble des recettes liées aux produits de locations et de gestion. Il est prévu un produit de 764 360 € (essentiellement la gendarmerie 606 000 €) même si des variations sont possibles suivant les demandes de locations des particuliers et professionnels (terrains, salles, bâtiments communaux, halles de La Moutète, parc locatif privé de la ville, etc.)

La tendance est à la baisse au niveau des diverses locations.

### 2,5 Atténuation de charges (chapitre 013)

Ce chapitre constate les remboursements sur rémunération du personnel (activités syndicales, indemnités journalières) et sur charges perçus par la collectivité, en baisse depuis la suppression des aides pour les emplois d'insertions. Il est prévu sur 2018 une recette de 20 000 €.

### 2,6 Produits exceptionnels (chapitre 77)

Les recettes à caractère exceptionnel s'élèvent à 12 360 € avec les recettes prévisionnelles provenant des remboursements sur opérations particulières (sinistres, régularisation de factures).

**Pour conclure sur la section de fonctionnement, le solde des opérations précédemment citées permet de dégager un autofinancement de 441 300 € dont 145 000 € de virement vers la section d'investissement.**

**Le maintien de la solvabilité financière de la commune est précaire et dépend principalement de la maîtrise des charges de fonctionnement au regard de la faiblesse de la croissance des produits de cette section.**

## **B) la section d'investissement**

**B1 – les dépenses d'investissement :** *Dépenses d'équipement (avec reprise des restes à réaliser 2017)*

Dans la continuité de 2017, les dépenses d'équipement inscrites au BP 2018 sont votées par opération :

n° 15 – Mobiliers, matériels et petits équipements.....	7 900,00 €
n° 16 – Hôtel de Ville Dont travaux phase 2 – AP/CP .....	755 000,00 €
n° 17 – Bâtiments scolaires Dont travaux Départ – AP/CP .....	144 000,00 €
n° 18 – Equipements sportifs .....	11 000,00 €
n° 19 - Requalification Centre Ville.....	12 000,00 €
n° 20 – Théâtre Francis Planté .....	17 500,00 €
n° 24 – Equipements culturels Acquisition de livres Médiathèque .....	31 000,00 €
n° 26 – Bâtiments communaux Dont travaux Ancien Abattoir AP/CP .....	135 000,00 €
n° 27 – Logiciels matériels informatique.....	34 470,00 €
n° 30 – Véhicule matériel de transport.....	15 000,00 €
n° 31– Horodateurs/ stationnement .....	20 500,00 €
<b>Total des dépenses d'équipement nouvelles 2018.....</b>	<b>1 183 370,00 €</b>

**RAR 2017 DEPENSES .....** 161 700,18 €

**Remboursement capital de la dette .....** 1 367 850,00 €

L'évolution du remboursement du capital de la dette depuis plusieurs années reste critique depuis plusieurs années au regard des types d'emprunts contractés par la commune :

Remboursement du capital de la dette	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018
Budget ville	999 624	1 558 553	1 100 757	1 204 881	1 367 850

### **Dettes par type de risque au 01/01/2018**

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (Ex Annuel)
Fixe	10 129 490 €	78,67%	3,63%
Variable	67 251 €	0,52%	0,00%
Livret A	405 434 €	3,15%	1,17%
Barrière	2 273 066 €	17,65%	5,52%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>12 875 241 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>3,87%</b>

**Autre dépenses :**

- résultat d'investissement 2017 reporté.....	821 986,43 €
- autres opérations d'ordre (prévision travaux en régie) .....	20 000,00 €

<b>Total dépenses d'investissement .....</b>	<b>3 554 906,61 €</b>
--	-----------------------

**B2 – les recettes d'investissement :**

## Dotations (chapitre 104, hors 1068)

• FCTVA.....	115 800,00 €
• Taxe d'aménagement.....	80 000,00 €
• excédents capitalisés (art, 1068).....	654 285,84 €

## Subventions :

• opération 16 – Hôtel de Ville .....	560 500,00 €
• opération 17 – Bâtiments scolaires .....	84 100,00 €
• opérations diverses – autres .....	55 600,00 €

<b>Total des subventions liées aux opérations 2018 .....</b>	<b>700 200,00 €</b>
--	---------------------

## Divers :

• dépôts et cautions.....	820,77 €
• amendes de police.....	31 500,00 €

<b>RAR 2017 RECETTES.....</b>	<b>324 500,00 €</b>
-------------------------------	---------------------

Avec essentiellement un emprunt de fin d'exercice auprès de la Caisse d'Epargne de 307 000 € pour la suite des travaux hôtel de ville et un report de subvention de 17 500 €.

- emprunts prévisionnel 2018 (ch,16) .....	960 000,00 €
- produits de cessions ( 024).....	226 500,00€
- virement section de fonctionnement (ch, 021).....	145 000,00 €
- amortissements (ch, 040).....	316 300,00 €

<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>3 554 906,61 €</b>
--	-----------------------

**Titre 2 : Présentation des budgets annexes de la Ville d'ORTHEZ**

**BUDGET 2018 DE LA RESTAURATION**

**A) la section de fonctionnement**

**1/ Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses globales prévues s'élèvent à 1 605 600 €

	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP 2016</b>	<b>BP 2017</b>	<b>BP 2018</b>
011	Charges à caractère général	574 032,91	579 200,00	537 234,04
012	Charges de personnel	825 000,00	825 000,00	790 000,00
65	Autres charges de gestion courante	48 000,00	46 300,00	38 850,00
66	Charges financières	14 500,00	12 500,00	10 800,00
67	Charges exceptionnelles	2 550,00	700,00	1 200,00
023	Virement à la section d'investissement	60 000,00	42 000,00	95 000,00
042	Opération d'ordre	13 050,00	13 100,00	15 000,00
002	Déficit de fonctionnement reporté			117 525,96
	<b>TOTAL</b>	<b>1 537 132,91</b>	<b>1 518 800,00</b>	<b>1 605 600,00</b>

Les deux postes les plus importants et incompressibles sont :

- les frais de personnel qui représentent près de 57,32 % des dépenses réelles de fonctionnement, il s'agit des personnels des cuisines et administratifs,
- les frais généraux avec le poste alimentaire pour une estimation de 409 000 € soit 76,13 % du chapitre,

**2 / Les recettes de fonctionnement**

Les recettes globales de fonctionnement s'élèvent à 1 605 600 €.

	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP 2016</b>	<b>BP 2017</b>	<b>BP 2018</b>
70	Produits des services	1 177 000,00	1 133 500,00	1 200 000,00
75	Autres produits de gestion courante	403 500,00	384 500,00	405 000,00
77	Produits exceptionnels	1 250,00	800,00	600,00
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>1 581 750,00</b>	<b>1 518 800,00</b>	<b>1 605 600,00</b>

Les deux postes les plus importants sont :

- Les recettes de la restauration scolaire et municipale qui devront être suivies de près pour rester dans des proportions permettant une bonne marche du service et éviter les pertes de clientèles. Pour 2018, il existe un report important 2017 de la comptabilisation des écritures de recettes ce qui augmente le chapitre 70.
- La subvention d'équilibre du budget de la commune est évaluée à 400 000 € (342 852 € en 2017 et 400 000 € en 2016) pour prendre en compte le déficit de la section de fonctionnement passée.

## **B) la section d'investissement**

### **1/ Les dépenses d'investissement**

Le poste le plus important est le remboursement du capital de l'emprunt contracté lors de la construction du restaurant pour 40 000 € et une provision autour de 7 350 € pour des achats d'équipements dans les cantines en cas de pannes (lave-linge, réfrigérateurs) ou autres (caisse self, fours).

### **2/ Les recettes d'investissement**

Un emprunt d'équilibre de 45 000 € est prévu pour le financement des investissements 2016 et 2017, les organismes bancaires n'ayant pas répondu à l'offre initiale.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 156 500 €.

## **BUDGET 2018 LOCATION DE BATIMENT**

### **A) la section de fonctionnement**

#### **1/ Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses globales prévues s'élèvent à 92 950 €,

	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP 2016</b>	<b>BP 2017</b>	<b>BP 2018</b>
011	Charges à caractère général	61 000,00	63 000,00	62 500,00
66	Charges financières	14 500,00	13 500,00	12 500,00
67	Charges exceptionnelles	1 998,88	1 850,00	1 950,00
023	Virement à la section d'investissement	15 001,12	15 000,00	16 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>92 500,00</b>	<b>93 350,00</b>	<b>92 950,00</b>

Les deux postes les plus importants et incompressibles sont :

- les frais généraux avec le remboursement du crédit bail du Centre Hospitalier pour 20 000 €
- les frais financiers de remboursement des intérêts de l'emprunt pour la construction de la perception 12 500 €,

#### **2 / Les recettes de fonctionnement**

Les recettes globales de fonctionnement s'élèvent à 92 950 € dont l'excédent reporté n-1 de 45 817,91 €  
Le poste le plus important étant les loyers perçus pour la location (perception et CHS) évalués à 47 000 €,

### **B) la section d'investissement**

#### **1/ Les dépenses d'investissement**

Les dépenses globales s'élèvent à 30 666,69 € dont le déficit reporté en investissement de 14 666,69 €,  
Le poste comptable essentiel est le remboursement du capital de l'emprunt pour la construction de la perception 16 000 €.

#### **2/ Les recettes d'investissement**

Les recettes globales s'élèvent à 30 666,69 € dont l'excédent capitalisé de 14 666,69 € et le virement.

## BUDGET 2017 TRANSPORT

### A) la section de fonctionnement

#### 1/ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses globales prévues s'élèvent à 41 000 €,

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2016	BP 2017	BP 2018
011	Charges à caractère général	21 010,00	21 800,00	23 541,92
012	Frais de personnel	12 000,00	12 000,00	13 000,00
65	Autres charges		100,00	
67	Charges exceptionnelles	200	100,00	
002	Déficit de fonctionnement reporté			4 458,08
	TOTAL	33 210,00	34 000,00	41 000,00

Les deux postes les plus importants et incompressibles sont :

- les frais généraux avec le paiement des entreprises de transport en bus scolaires et non scolaires
- les frais de personnel du chauffeur de bus de Ste Suzanne

#### 2 / Les recettes de fonctionnement

Les recettes globales de fonctionnement s'élèvent à 41 000 €.

Le poste le plus important étant les subventions versées par la CCLO ( prise en charge transport piscine des scolaires), le Conseil Régional dans le cadre du transfert de compétence et la subvention d'équilibre du budget principal de 15 000 €.

## **BUDGET 2018 CAMPING**

### **A) la section de fonctionnement**

#### **1/ Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses globales prévues s'élèvent à 3 521,92 €,

	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP 2016</b>	<b>BP 2017</b>	<b>BP 2018</b>
011	Charges à caractère général	14 000,00	3 271,24	1 100,00
012	Frais de personnel	15 000,00		
65	Autres charges		100,00	200,00
67	Charges exceptionnelles			221,92
042	Opérations d'ordre	2 000,00	1900,00	2 000,00
023	Virement à la section d'investissement	2 000,00	7 467,79	
002	Déficit fonctionnement reporté		1 660,97	
	<b>TOTAL</b>	<b>37 000,00</b>	<b>14 500,00</b>	<b>3 521,92</b>

Budget particulier suite à la fermeture du camping, seules des opérations comptables en cours doivent donc être traitées ainsi que quelques régularisations à la demande du TRESOR PUBLIC.

#### **2 / Les recettes de fonctionnement**

Les recettes globales de fonctionnement s'élèvent à 3 500 € et correspond à la subvention d'équilibre du budget principal de la commune, ainsi que le résultat de fonctionnement reporté 2017 de 21,92 €.

### **B) la section d'investissement dépenses et recettes**

En dépenses, la section comporte une provision pour matériel et équipements.

En recette, la section reprend le virement de la section de fonctionnement, les dotations aux amortissements des biens achetés en 2016 et la prise en compte du déficit d'investissement 2017 pour 7 546,79 €.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 9 546,79 €.

## **BUDGET 2018 FETES**

### **1/ Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses globales prévues s'élèvent à 231 700 € dont déficit n -1 de 1 022,62 €.

	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP 2016</b>	<b>BP 2017</b>	<b>BP 2018</b>
011	Charges à caractère général	191 492,79	175 401,51	178 027,38
012	Frais de personnel	55 000,00	52 000,00	52 000,00
65	Charges Courantes	500,00	300,00	100,00
67	Charges exceptionnelles	700,00	300,00	550,00
002	Déficit n -1	1 007,21	31 798,49	1 022,62
	<b>TOTAL</b>	<b>248 700,00</b>	<b>259 800,00</b>	<b>231 700,00</b>

Les deux postes les plus importants et incompressibles sont :

- les frais généraux avec le paiement des spectacles tauromachiques et des animations, spectacles pour 114 000 € HT.
- les frais de personnel des agents de la commune mis à disposition pour participer à la mise en place et à la bonne organisation des fêtes.

### **2 / Les recettes de fonctionnement**

Les recettes globales de fonctionnement s'élèvent à 231 700 €,

	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP 2016</b>	<b>BP 2017</b>	<b>BP 2018</b>
70	Produit des services	100 800,00	75 600,00	68 300,00
73	Impôts et taxes	15 000,00	9 000,00	10 500,00
75	Autres produits de gestion courante	130 000,00	175 000,00	152 800,00
77	Produits exceptionnel	2 400,00	200,00	100,00
	<b>TOTAL</b>	<b>248 700,00</b>	<b>259 800,00</b>	<b>231 700,00</b>

Les postes les plus importants étant le produit de la vente des places de spectacle tauromachique estimé à 55 000 € HT et la subvention d'équilibre de la commune d'ORTHEZ pour 150 000 €.

## **BUDGET 2018 STE SUZANNE**

### **A) la section de fonctionnement**

#### **1/ Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses globales prévues s'élèvent à 73 225,81 €.

	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP 2016</b>	<b>BP 2017</b>	<b>BP 2018</b>
011	Charges à caractère général	59 599,84	56 875,00	58 325,81
65	Autres charges de gestion courante	2 400,00	2 000,00	2 900,00
042	Opération d'ordre	8 000,00	8 300,00	12 000,00
002	déficit reporté	0,16		
	<b>TOTAL</b>	<b>70 000,00</b>	<b>67 175,00</b>	<b>73 225,81</b>

Le poste le plus important et incompressible est le chapitre des frais généraux pour le fonctionnement courant des divers bâtiments de Ste Suzanne (école, stade, salles, mairie...).

#### **2 / Les recettes de fonctionnement**

La principale recette est la subvention du budget principal de la commune d'ORTHEZ vers STE SUZANNE pour 72 600 €.

### **B) la section d'investissement**

#### **1/ Les dépenses d'investissement**

Les dépenses globales prévues s'élèvent à 178 613,24 € dont 979,20 € de RAR 2017 et 15 000 € d'opérations patrimoniales.

Les dépenses inscrites en propositions nouvelles le sont à titre indicatif et ne donneront pas lieu automatiquement à engagements. Elles devront être validées entre les élus concernés.

#### **2/ Les recettes d'investissement**

Les recettes globales prévues s'élèvent à 178 613,24 € avec principalement l'excédent reporté en investissement de 147 863,24 €, 15 000 € d'opérations patrimoniales, le FCTVA et dotations aux amortissements.

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 9 AVRIL 2018**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme LAMAZERE, M. SENSEBE, Mme LABORDE, M. LABORDE adjoints, Mmes PICHAUREAU, GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, MM. ARENAS, CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mmes ROUSSET-GOMEZ, BOUBARNE, M. RAMALHO, Mme BATBEDAT, MM. SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, LARTIGUE, HASSNY, CONEJERO, Mme MAREST

**EXCUSES** : Mme BEAUCHAUD (pouvoir à Mme LEMBEZAT), M. WILS (pouvoir à Mme BAYLE-LASSERRE)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BAYLE-LASSERRE

---

**18 – 64 - BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE EXERCICE 2018**

**Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, Maire-adjoint :**

Après lecture du rapport de présentation (Cf pièce jointe), Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'approuver le budget principal pour l'exercice 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Proposition €</b>
011	Charges à caractère général	2 429 360,00
012	Charges de personnel	6 846 765,00
014	Atténuation de produits	150 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 946 880,00
66	Charges financières	498 700,00
67	Charges exceptionnelles	26 500,00
023	Virement à la section d'investissement	145 000,00
042	Opération d'ordre	316 300,00
	<b>TOTAL</b>	<b>12 359 505,00</b>

	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Proposition €</b>
70	Produits des services, des domaines	1 260 300,00
73	Impôts et Taxes	9 039 004,00
74	Dotations, subventions, participations	1 234 682,00
75	Autres produits de gestion courante	764 360,00
76	Produits financiers	8 799,00
77	Produits exceptionnels	12 360,00
013	Atténuation de charges	20 000,00
042	Opération d'ordre	20 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>12 359 505,00</b>

**DEPENSES INVESTISSEMENT (AVEC RESTES A REALISER)**

		<b>Total (Rar+vote)</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	1 367 850,00
	Opération d'équipements	1 343 470,18
26	Autres opérations participations	1 600,00
040	Opération d'ordre	20 000,00
001	Résultat d'investissement reporté	821 986,43
	<b>TOTAL</b>	<b>3 554 906,61</b>

**RECETTES INVESTISSEMENT (AVEC RESTES A REALISER)**

		<b>Total (Rar+vote)</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	195 800,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	654 285,84
13	Subventions d'investissement	31 500,00
138	Autres subventions	717 700,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 267 000,00
165	Dépôts et caution	820,77
024	Produit des cessions	226 500,00
040	Opération d'ordre transferts entre sections	316 300,00
021	virement de la section de fonctionnement	145 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>3 554 906,61</b>

**Le budget principal de la commune est voté chapitre par chapitre, opération par opération de la façon suivante : 25 voix pour – 7 contre (M. DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, LARTIGUE, HASSNY, CONEJERO) – 1 abstention (Mme MAREST).**

**Le budget primitif 2017 de la commune est adopté.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2018  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**

**Affiché en Mairie le**

DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 9 AVRIL 2018

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme LAMAZERE, M. SENSEBE, Mme LABORDE, M. LABORDE adjoints, Mmes PICHAUREAU, GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, MM. ARENAS, CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mmes ROUSSET-GOMEZ, BOUBARNE, M. RAMALHO, Mme BATBEDAT, MM. SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, LARTIGUE, HASSNY, CONEJERO, Mme MAREST

**EXCUSES** : Mme BEAUCHAUD (pouvoir à Mme LEMBEZAT), M. WILS (pouvoir à Mme BAYLE-LASSERRE)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BAYLE-LASSERRE

---

**18 – 65 - BUDGETS ANNEXES EXERCICE 2018**

Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, Maire-adjoint :

Vu la note de présentation du budget primitif 2018 de la commune d'ORTHEZ,

Vu le vote des comptes de gestion,

Vu le vote des comptes administratifs,

Vu le vote de l'affectation des résultats,

Et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver les budgets primitifs 2018 des divers budgets annexes de la commune.

Les budgets primitifs de l'exercice 2018 des budgets annexes tels qu'ils vous sont présentés dans les documents budgétaires joints, sont synthétisés dans le tableau suivant.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 25 voix pour – 7 contre (M. DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, LARTIGUE, HASSNY, CONEJERO) – 1 abstention (Mme MAREST), approuve et adopte chapitre par chapitre les budgets annexes pour l'exercice 2018 qui s'équilibrent en dépenses et en recettes comme suit :**

BUDGETS	RESTAURATION	LOCATION	CAMPING	FETES	TRANSPORT
Dépenses de fonctionnement	1 605 600,00	92 950,00	3 521,92	231 700,00	41 000,00
Recettes de fonctionnement	1 605 600,00	92 950,00	3 521,92	231 700,00	41 000,00
Dépenses d'investissement	156 500,00	30 666,69	9 546,79		
Recettes d'investissement	156 500,00	30 666,69	9 546,79		

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2018  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON

Affiché en Mairie le



**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 9 AVRIL 2018**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme LAMAZERE, M. SENSEBE, Mme LABORDE, M. LABORDE adjoints, Mmes PICHAREAU, GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, MM. ARENAS, CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mmes ROUSSET-GOMEZ, BOUBARNE, M. RAMALHO, Mme BATBEDAT, MM. SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, LARTIGUE, HASSNY, CONEJERO, Mme MAREST

**EXCUSES** : Mme BEAUCHAUD (pouvoir à Mme LEMBEZAT), M. WILS (pouvoir à Mme BAYLE-LASSERRE)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BAYLE-LASSERRE

---

**18 – 66 - BUDGET ANNEXE ETAT SPECIAL SAINTE-SUZANNE 2018**

**Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, Maire-adjoint :**

Vu la note de présentation du budget primitif 2018 de la commune d'ORTHEZ,

Vu le vote des comptes de gestion,

Vu le vote du compte administratif,

Vu le vote de l'affectation des résultats,

Vu l'avis favorable du Conseil consultatif de Sainte-Suzanne réuni le 5 Avril 2018,

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2018 Etat spécial SAINTE SUZANNE.

Le budget primitif de l'exercice 2018 tel qu'il vous est présenté dans le document budgétaire joint est synthétisé dans le tableau suivant.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 25 voix pour – 7 contre (M. DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, LARTIGUE, HASSNY, CONEJERO) – 1 abstention (Mme MAREST), approuve et adopte par chapitre le budget Etat spécial SAINTE SUZANNE pour l'exercice 2018 qui s'équilibrent en dépenses et en recettes comme suit :**

<b>BUDGET 2018</b>	<b>SAINTE SUZANNE</b>
Dépenses de fonctionnement	73 225,81 €
Recettes de fonctionnement	73 225,81 €
Dépenses d'investissement	178 613,24 €
Recettes d'investissement	178 613,24 €

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2018  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**

**Affiché en Mairie le**



DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 9 AVRIL 2018

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme LAMAZERE, M. SENSEBE, Mme LABORDE, M. LABORDE adjoints, Mmes PICHAUREAU, GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, MM. ARENAS, CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mmes ROUSSET-GOMEZ, BOUBARNE, M. RAMALHO, Mme BATBEDAT, MM. SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, LARTIGUE, HASSNY, CONEJERO, Mme MAREST

**EXCUSES** : Mme BEAUCHAUD (pouvoir à Mme LEMBEZAT), M. WILS (pouvoir à Mme BAYLE-LASSERRE)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BAYLE-LASSERRE

---

**18 – 67 - CONVENTION AVEC L'ADAPEI POUR LA FABRICATION ET LIVRAISON DES REPAS**

**Rapport présenté par Madame LAMAZERE, Maire-adjoint :**

Une convention lie l'ADAPEI Pyrénées-Atlantiques, située au complexe Château Bellevue à Baigts-de-Béarn, et la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne pour la fabrication et la livraison des repas aux résidents.

Cette convention arrive à terme le 30 avril 2018, il convient de reconduire ce partenariat existant depuis 2010. La convention proposée au Conseil municipal reprend les termes de la convention en cours en apportant des précisions sur la facturation. Le prix est fixé par le Conseil municipal et son augmentation sera encadrée par deux indices ; l'indice des prix de gros alimentaire et/ou l'indice des prix à la consommation.

La convention avec l'ADAPEI est signée pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois sauf dénonciation d'une des parties.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- approuve la convention avec l'ADAPEI incluant une augmentation des prix de 2%, soit :

- Dîner	3,64€ HT soit 3,84€ TTC (TVA 5.5%)
- Déjeuner	4,23€ HT soit 4,46€ TTC (TVA 5.5%)
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes les pièces utiles à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2018  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON

Affiché en Mairie le

DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 9 AVRIL 2018

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme LAMAZERE, M. SENSEBE, Mme LABORDE, M. LABORDE adjoints, Mmes PICHAUREAU, GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, MM. ARENAS, CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mmes ROUSSET-GOMEZ, BOUBARNE, M. RAMALHO, Mme BATBEDAT, MM. SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, LARTIGUE, HASSNY, CONEJERO, Mme MAREST

**EXCUSES** : Mme BEAUCHAUD (pouvoir à Mme LEMBEZAT), M. WILS (pouvoir à Mme BAYLE-LASSERRE)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BAYLE-LASSERRE

---

**18 – 68 - CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE AVEC ENEDIS POUR L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE DESSERTE ET D'ALIMENTATION DU RESEAU ELECTRIQUE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE SUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION B N° 1402 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Rapport présenté par Monsieur SAPHORES, Conseiller municipal :**

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS doit effectuer des travaux sur la parcelle sis Quartier de Bruhana, Rue des Courtilles, et doit établir à demeure dans une bande de trois mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ soixante mètres sur la parcelle cadastrée section B n° 1402 (Quartier de Bruhana, Rue des Courtilles) appartenant à la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne.

Afin de réaliser ces travaux, ENEDIS doit disposer d'une servitude de passage sur la parcelle susvisée.

Il est proposé de constituer cette servitude.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- autorise Monsieur le Maire à constituer la servitude pour qu'ENEDIS établisse à demeure dans une bande de trois mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ soixante mètres,
- accepte les termes de la convention ci-annexée,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier,
- précise que tous les frais d'acte et de géomètre relatifs à l'opération seront à la charge d'ENEDIS.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2018  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON

Affiché en Mairie le

DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 9 AVRIL 2018

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme LAMAZERE, M. SENSEBE, Mme LABORDE, M. LABORDE adjoints, Mmes PICHAREAU, GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, MM. ARENAS, CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mmes ROUSSET-GOMEZ, BOUBARNE, M. RAMALHO, Mme BATBEDAT, MM. SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, LARTIGUE, HASSNY, CONEJERO, Mme MAREST

**EXCUSES** : Mme BEAUCHAUD (pouvoir à Mme LEMBEZAT), M. WILS (pouvoir à Mme BAYLE-LASSERRE)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BAYLE-LASSERRE

---

**18 – 69 - CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE AVEC ENEDIS POUR L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE DESSERTE ET D'ALIMENTATION DU RESEAU ELECTRIQUE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE SUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION AB N° 26 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Rapport présenté par Monsieur SAPHORES, Conseiller municipal :**

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS doit effectuer des travaux sur la parcelle sis 5 Avenue du Corps Franc Pommiès, et doit établir à demeure dans une bande d'un mètre de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ sept mètres sur la parcelle cadastrée section AB n° 26 (5 Avenue Corps Franc Pommiès) appartenant à la commune d'Orthez-Sainte- Suzanne.

Afin de réaliser ces travaux, ENEDIS doit disposer d'une servitude de passage sur la parcelle susvisée.

Il est proposé de constituer cette servitude.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- autorise Monsieur le Maire à constituer la servitude pour qu'ENEDIS établisse à demeure dans une bande de un mètre de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ sept mètres,
- accepte les termes de la convention ci-annexée,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier,
- précise qu'à titre de compensation forfaitaire, une indemnité unique et forfaitaire de 10 € sera versée à la commune,
- précise que tous les frais d'acte et de géomètre relatifs à l'opération seront à la charge d'ENEDIS.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2018  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON

Affiché en Mairie le

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 9 AVRIL 2018**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme LAMAZERE, M. SENSEBE, Mme LABORDE, M. LABORDE adjoints, Mmes PICHAREAU, GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, MM. ARENAS, CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mmes ROUSSET-GOMEZ, BOUBARNE, M. RAMALHO, Mme BATBEDAT, MM. SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, LARTIGUE, HASSNY, CONEJERO, Mme MAREST

**EXCUSES** : Mme BEAUCHAUD (pouvoir à Mme LEMBEZAT), M. WILS (pouvoir à Mme BAYLE-LASSERRE)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BAYLE-LASSERRE

---

**18 – 70 - DEMANDE DE DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DU FSIL 2018 – COMPLEXE DE LA MOUTETE**

**Rapport présenté par Monsieur LABORDE, Maire-adjoint :**

Suite à la visite périodique de la sous-commission départementale pour la sécurité incendie dans les ERP en date du 21 avril 2015 du complexe de la Moutète (première catégorie), il a été demandé la transmission du Rapport de Vérification Réglementaire de Mise en Demeure de l'intégralité du bâtiment. La sous-commission a étudié ce rapport le 12 septembre 2016 et a prescrit la réalisation d'un schéma d'amélioration de la sécurité afin de résoudre les non conformités relevées dans le RVRMD.

Les travaux, prescrits dans le schéma qui est en cours de validation auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours, concernent notamment la mise en place d'un Système de Sécurité Incendie de catégorie A (surveillance et détection incendie), et la mise en place d'un dispositif de coupure des câbles sous tension de l'ensemble de l'établissement.

Les travaux, permettant de lever les prescriptions du procès-verbal de la sous-commission précitée, sont prévus sur les deux exercices budgétaires 2018 et 2019.

L'estimation de l'enveloppe financière des études et travaux s'élève à 135 374€ HT.

Il est donc proposé de réaliser l'ensemble des travaux pour un montant de 135 374€ HT et de solliciter auprès de l'Etat une demande de subvention au titre du Fond de Soutien de l'Investissement Local (FSIL plafonné à 30 % de l'enveloppe subventionnable) pour l'année 2018.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **sollicite une dotation de soutien à l'investissement local (FSIL 2018) à hauteur de 30% des travaux hors taxes,**
- **donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette demande.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2018  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 9 AVRIL 2018**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme LAMAZERE, M. SENSEBE, Mme LABORDE, M. LABORDE adjoints, Mmes PICHAUREAU, GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, MM. ARENAS, CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mmes ROUSSET-GOMEZ, BOUBARNE, M. RAMALHO, Mme BATBEDAT, MM. SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, LARTIGUE, HASSNY, CONEJERO, Mme MAREST

**EXCUSES** : Mme BEAUCHAUD (pouvoir à Mme LEMBEZAT), M. WILS (pouvoir à Mme BAYLE-LASSERRE)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BAYLE-LASSERRE

---

**18 – 71 - DEMANDE D'ABATTAGE D'ARBRES D'ALIGNEMENT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR DES RAISONS DE SECURITE PUBLIQUE – RD 817**

**Rapport présenté par Monsieur CARRERE, Conseiller municipal :**

Dans deux sections hors agglomération de la Route Départementale n°817 sur la Commune d'Orthez/Sainte-Suzanne, deux accès posent un problème de visibilité. Il s'agit de la route de Bayonne au PR 72+505, et route de Pau au PR 66+855.

En effet, les véhicules sortants de ces deux voies d'accès ont la visibilité masquée par les platanes situés sur l'accotement. Au regard des vitesses et de la réglementation, la visibilité requise doit être de 200 mètres (8 secondes) avec un minimum absolu de 150 mètres (6 secondes). Les services du Conseil Départemental ont rendu un rapport avec préconisation concernant ces deux accès dont les conclusions sont présentées ci-après.

Concernant l'accès route de Bayonne, au PR 72+505, les distances de visibilité sont de 88 mètres. Le trafic relevé en 2015 est de 11 900 véhicules par jour. Ainsi, l'abattage d'un platane côté Orthez pourrait permettre d'avoir une visibilité de 195 mètres.

Concernant l'accès route de Pau, au PR 66+855, les distances de visibilité sont de 60 mètres. Le trafic relevé en 2015 est de 8 750 véhicules par jour. L'abattage d'un platane côté Orthez pourrait permettre d'avoir une visibilité de 150 mètres, et l'abattage d'un platane côté Pau pourrait permettre d'avoir une visibilité de 140 mètres (deux platanes pourraient permettre d'avoir une visibilité supérieure à 200 mètres).

Toute demande d'abattage de ces arbres d'alignement doit être acceptée par la 4ème Commission du Conseil Départemental, et une délibération du Conseil municipal de la commune est nécessaire pour instruire le dossier.

Considérant que ces arbres ne font pas l'objet d'un classement particulier au titre du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant que l'abattage de ces arbres est nécessaire pour garantir la sécurité publique,

Considérant cependant l'absence d'arbres à certains endroits dans les allées plantées des routes Départementales du territoire d'Orthez/Sainte-Suzanne, et que ces dernières pourraient faire l'objet de nouvelles plantations quand celles-ci sont possibles sans gêner la visibilité et donc la sécurité publique.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **autorise Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour l'abattage des platanes précités remettant en cause la sécurité publique,**
- **sollicite le Conseil Départemental pour la plantation de nouveaux arbres d'alignement sur les différentes voies départementales d'Orthez/Sainte-Suzanne.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2018  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**

**Affiché en Mairie le**



**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 9 AVRIL 2018**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme LAMAZERE, M. SENSEBE, Mme LABORDE, M. LABORDE adjoints, Mmes PICHAUREAU, GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, MM. ARENAS, CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mmes ROUSSET-GOMEZ, BOUBARNE, M. RAMALHO, Mme BATBEDAT, MM. SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, LARTIGUE, HASSNY, CONEJERO, Mme MAREST

**EXCUSES** : Mme BEAUCHAUD (pouvoir à Mme LEMBEZAT), M. WILS (pouvoir à Mme BAYLE-LASSERRE)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BAYLE-LASSERRE

---

**18 – 72 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2018**

**Rapport présenté par Monsieur BOUNINE, Maire-adjoint :**

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations pour 2018 ainsi que sur le montant des participations reversées aux associations sportives (cf. tableau ci-joint).

Considérant les dispositions de l'article 1er du décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, la ville d'Orthez est tenue de conclure des conventions d'objectifs et de moyens avec les associations qui perçoivent des subventions dont le montant annuel dépasse 23 000 €. C'est le cas avec les associations suivantes :

- USO basket : *convention du 29/09/2017 (délibération du 21/09/2017),*
- USO rugby : *convention du 03/10/2017(délibération du 21/09/2017),*
- Elan béarnais Orthez : *convention du 29/09/2017 (délibération du 21/09/2017),*
- Amicale laïque orthézienne : *convention du 09/11/2016 (délibération du 19/09/2016),*
- Centre socioculturel : *convention du 09/11/2016 (délibération du 19/09/2016),*
- Musée Jeanne d'Albret : *convention du 18/07/2016 (délibération du 06/07/2016),*
- Orthez Animations : *convention du 18/07/2016 (délibération du 06/07/2016),*
- Image-Imatge : *convention du 18/07/2016 (délibération du 06/07/2016).*

Un avenant financier, établi chaque année pour chacune de ces associations, vient préciser le montant de la subvention allouée ainsi que les modalités de versement (cf. projets d'avenants financiers ci-joints).

Au regard du partenariat établi avec l'Harmonie municipale (prise en charge du salaire du chef, mises à disposition de locaux communaux -salle Gérard Benzin et Musicales-), il convient de renouveler la convention d'objectifs et de moyens conclue entre l'association et la ville d'Orthez (cf. projet de projet convention renouvelée par délibération du 9 avril 2018). Un avenant financier précise le montant de la subvention municipale pour l'année (cf. projet d'avenant ci-joint).

Après avis favorable du Conseil consultatif de Sainte-Suzanne sur l'état spécial de Sainte-Suzanne qui s'est réuni le 5 Avril 2018,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **approuve les montants des subventions aux associations tels qu'indiqués dans le tableau ci-joint,**
- **approuve les projets d'avenants financiers tels qu'annexés,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution des présentes décisions, notamment les avenants financiers ci-joints,**
- **autorise Monsieur le Maire à verser à chaque association le montant de sa subvention, selon les modalités préalablement définies ; les crédits étant ouverts sur le budget général de la commune (article 6574) et sur le budget annexe de Sainte-Suzanne.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2018  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**

**Affiché en Mairie le**

# VILLE D'ORTHEZ

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2018

Compte : 6574

Fonction Budgétaire	Associations	Propositions 2018
<b>22</b>	Ligue de l'enseignement « Lire et Faire lire »	400,00 €
	Lycée Fébus : Premières images	300,00 €
	<b>Sous-total 22</b>	<b>700,00 €</b>
<b>33</b>	CFPOC	100,00 €
	Compagnie "Eclat de lyre"	100,00 €
	<b>Sous-total 33</b>	<b>200,00 €</b>
<b>40</b>	Boxing club Orthez	800,00 €
	Boxing club Orthez : subvention exceptionnelle « Gala de boxe 26/05/2018 »	3 000,00 €
	CAF : reversement opération sport été	244,00 €
	CAF : reversement école multisports	207,00 €
	CAF : reversement opération sport petites vacances	173,00 €
	Corpo orthézien	100,00 €
	Ecurie Orthez Béarn	200,00 €
	Elan béarnais foot	25 000,00 €
	Elan béarnais foot : tickets loisirs « réalisé 2017 »	499,30 €
	Elan béarnais foot : reversement opération sport été	405,00 €
	Elan béarnais foot : reversement école multisports	92,00 €
	Elan béarnais foot : reversement opération sport petites vacances	207,00 €
	Flèche orthézienne	350,00 €
	Flèche orthézienne : reversement école multisports	207,00 €
	Flèche orthézienne : reversement opération sport petites vacances	230,00 €
	Flèche orthézienne : reversement opération sport été	412,00 €
	Genets Mesplède : reversement opération sport été	347,00 €
	Judo club orthézien	800,00 €
	Judo club orthézien : reversement école multisports	155,00 €
	Judo club orthézien : reversement opération sport petites vacances	207,00 €
	Orthez Mourenx Natation	400,00 €
	Orthez Arts Martiaux	800,00 €
	Orthez Arts Martiaux : subvention exceptionnelle	1 000,00 €
	Orthez Arts Martiaux : tickets loisirs « réalisé 2017 »	84,40 €
	Orthez Arts Martiaux : reversement opération sport été	463,00 €
	Orthez Arts Martiaux : reversement école multisports	155,00 €
	Orthez Club Badminton	200,00 €
	Orthez handball club	15 000,00 €
	Orthez handball club : reversement école multisports	155,00 €
	Orthez handball club : reversement opération sport petites vacances	276,00 €
	Orthez handball club : reversement opération sport été	347,00 €
	Orthez karaté club	100,00 €
	Orthez karaté club : reversement opération sport petites vacances	104,00 €
	Orthez Nautique canoë kayak	2 000,00 €
	Orthez Nautique canoë kayak : sportifs de haut niveau (400euros/sportif HN)	1 200,00 €
	Orthez Nautique canoë kayak : subvention exceptionnelle (achat d'équipements)	1 000,00 €
	Orthez Nautique canoë Kayak : reversement opération sport été	837,00 €
	Pelotari club	300,00 €
	Pelotari club : subvention exceptionnelle	200,00 €
	Pelotari club : reversement opération sport été	384,00 €
	Pelotari club : reversement opération sport petites vacances	138,00 €
	Tennis club	1 500,00 €
	Tennis club : reversement opération sport petites vacances	230,00 €
	Tennis club : reversement opération sport été	439,00 €
	Tennis club : reversement école multisports	207,00 €
	Tennis de table Biron/Orthez : reversement opération sport été	586,00 €
	Tennis de table Biron/Orthez : reversement opération sport petites vacances	276,00 €
	Tennis de table Biron/orthez	100,00 €
	Union Cycliste Orthézienne (UCO)	2 000,00 €
	Union Cycliste Orthézienne (UCO) : reversement école multisports	311,00 €
	Union Cycliste Orthézienne (UCO) : reversement opération sport été	312,00 €
	Union Cycliste Orthézienne (UCO) : reversement opération sport petites vacances	207,00 €
USO Athlétisme	3 000,00 €	
USO Athlétisme : reversement école multisports	92,00 €	
USO Athlétisme : tickets loisirs « réalisé 2017 »	46,70 €	
USO Basket	32 500,00 €	
USO Basket : tickets loisirs « réalisé 2017 »	254,40 €	
USO Basket : reversement école multisports	311,00 €	
USO Basket : reversement opération sport petites vacances	276,00 €	
USO Basket : reversement opération sport été	719,00 €	
USO Rugby	34 500,00 €	
USO Rugby : tickets loisirs « réalisé 2017 »	164,10 €	
USO Rugby : reversement école multisports	69,00 €	
USO Rugby : subvention exceptionnelle	1 000,00 €	

Fonction Budgétaire	Associations	Propositions 2018
	<b>Sous-total 40</b>	<b>137 878,90 €</b>
<b>61</b>	A CASE	150,00 €
	Aînés des Soarns	200,00 €
	Amis des personnes âgées du Centre hospitalier d'Orthez	150,00 €
	Arrayade	400,00 €
	<b>Sous-total 61</b>	<b>900,00 €</b>
<b>95</b>	Orthez Animations : animations	3 500,00 €
	Orthez Animations : château Moncade	9 000,00 €
	Orthez Animations : fonctionnement	18 000,00 €
	Orthez Animations : journées du livre	11 000,00 €
	<b>Sous-total 95</b>	<b>41 500,00 €</b>
<b>212</b>	Les enfants de Départ : projet école et cinéma	360,00 €
	OCCE Les Alouettes (école centre) : projet école et cinéma	412,50 €
	OCCE école des Soarns : projet école et cinéma	112,50 €
	Etoile sportive Chaussée de Dax : projet école et cinéma	412,50 €
	Notre Dame/St-Jo : forfait communal	153 720,00 €
	Ecole Calendrata : forfait communal	21 045,00 €
	<b>Sous-total 212</b>	<b>176 062,50 €</b>
	Harmonie Municipale : salaire chef de l'Harmonie	18 000,00 €
	<b>Sous-total 311</b>	<b>18 000,00 €</b>
<b>312</b>	Image Imatge	26 400,00 €
	<b>Sous-total 312</b>	<b>26 400,00 €</b>
<b>421</b>	Les Amis de Béost	200,00 €
	<b>Sous-total 421</b>	<b>200,00 €</b>
<b>422</b>	Amicale Laïque : fonctionnement (affaires générales, astronomie, enfance jeunesse/part mairie)	34 167,90 €
	Amicale Laïque : contrat enfance jeunesse « avance »	5 000,00 €
	Amicale Laïque : FONJEP	15 400,00 €
	Amicale Laïque : tickets loisirs ALSH « avance »	500,00 €
	Amicale Laïque : tickets loisirs ALSH « réalisé 2017 »	432,10 €
	Amicale Laïque : contrat enfance jeunesse « réalisé 2017 »	4 500,00 €
	<b>Sous-total 422</b>	<b>60 000,00 €</b>
<b>422</b>	Centre socioculturel : fonctionnement	63 000,00 €
	Centre socioculturel : tickets loisirs « réalisé 2017 »	255,70 €
	Centre socioculturel "Foyer Lapeyrère"	5 000,00 €
	<b>Sous-total 422</b>	<b>68 255,70 €</b>
<b>520</b>	Centre socioculturel : poste conseillère en économie sociale et familiale	34 291,00 €
	Banque alimentaire	1 000,00 €
	Job express	2 000,00 €
	Restaurants du cœur	1 200,00 €
	Secours catholique	1 200,00 €
	Secours pop. comité d'Orthez/Salies	1 200,00 €
	<b>Sous-total 520</b>	<b>40 891,00 €</b>
<b>O241</b>	Comité des fêtes de Moncade	200,00 €
	<b>Sous-total 241</b>	<b>200,00 €</b>
<b>O25</b>	Alcool assistance	100,00 €
	Amicale personnel ville d'Orthez	4 000,00 €
	Amicale des marins et marins anciens combat. d'Orthez	100,00 €
	Amicale des médaillés militaires	100,00 €
	Association Francis Jammes	1 000,00 €
	Association Francis Jammes : subvention exceptionnelle « célébration 150è anniversaire mort Francis Jammes »	1 000,00 €
	FNACA	100,00 €
	Musée Jeanne d'Albret	29 500,00 €
	Orgues d'Orthez	100,00 €
	Per Noste	500,00 €
	UFC que choisir	400,00 €
	Du Cinéma plein mon cartable : tickets loisirs « réalisé »	1 365,30 €
	<b>Sous-total O25</b>	<b>38 265,30 €</b>
<b>O3</b>	CDAD	500,00 €
	<b>Sous-total O3</b>	<b>500,00 €</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS COMPTE 6574</b>		<b>609 953,40 €</b>

## COMPTE 6574 : ETAT SPECIAL SAINTE-SUZANNE

Fonction Budgétaire	Associations	Propositions 2018
	Association sportive et culturelle de Sainte-Suzanne	1 300,00 €
	Touts Amasses	400,00 €
	Touts Amasses : subvention exceptionnelle	100,00 €
	<b>Sous-total</b>	<b>1 800,00 €</b>

DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 9 AVRIL 2018

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme LAMAZERE, M. SENSEBE, Mme LABORDE, M. LABORDE adjoints, Mmes PICHAUREAU, GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, MM. ARENAS, CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mmes ROUSSET-GOMEZ, BOUBARNE, M. RAMALHO, Mme BATBEDAT, MM. SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, LARTIGUE, HASSNY, CONEJERO, Mme MAREST

**EXCUSES** : Mme BEAUCHAUD (pouvoir à Mme LEMBEZAT), M. WILS (pouvoir à Mme BAYLE-LASSERRE)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BAYLE-LASSERRE

---

**18 – 73 - REVERSEMENT AUX ASSOCIATIONS PARTICIPANT A L'OPERATION « ORTHEZ SPORT PETITES VACANCES FEVRIER 2018 »**

**Rapport présenté par Monsieur BOUNINE, Maire-adjoint :**

La ville d'Orthez a organisé des activités sportives durant les vacances scolaires d'hiver 2018, à destination des enfants et des jeunes, dans le cadre de l'opération Orthez sport petites vacances.

Plusieurs associations apportent leur aide à cette opération sous forme d'encadrement des activités.

Une aide financière est attribuée à chaque association participante conformément à la délibération 15-10 du 16 février 2015.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la subvention reversée à chaque association comme indiqué dans le tableau ci-dessous :**

ACTIVITES	Effectuées x 23 €	Effectuées avec obligation d'un 2 <sup>ème</sup> animateur (groupe supérieur à 18) x 23 €	MONTANT DE L'AIDE
<b>BASKET</b> <i>USO Basket</i>	3H	3H	138€
<b>CYCLISME</b> <i>UCO Cyclisme</i>	4H		92€
<b>ESCALADE</b> <i>Club Alpin Français</i>	3H	3H	138€
<b>FOOTBALL</b> <i>Élan Béarnais</i>	3H		69€
<b>HANDBALL</b> <i>Handball Orthez Club</i>	3H		69€
<b>JUDO</b> <i>Judo Club Orthézien</i>	3H		69€
<b>KARATE</b> <i>Karaté Club Orthézien</i>	1,5H		34,50€
<b>PELOTE</b> <i>Pelotari Club Orthézien</i>	3H		69€

<b>TENNIS</b> <i>Tennis club Orthez</i>	3H		69€
<b>TENNIS DE TABLE</b> <i>T. T. Biron-Orthez</i>	3H		69€
<b>TIR Á L'ARC</b> <i>flèche orthézienne</i>	4H		92€

**908,50 €**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2018**  
**Et tous les membres présents ont signé**  
**Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,**  
Emmanuel HANON

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 9 AVRIL 2018**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme LAMAZERE, M. SENSEBE, Mme LABORDE, M. LABORDE adjoints, Mmes PICHAUREAU, GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, MM. ARENAS, CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mmes ROUSSET-GOMEZ, BOUBARNE, M. RAMALHO, Mme BATBEDAT, MM. SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, LARTIGUE, HASSNY, CONEJERO, Mme MAREST

**EXCUSES** : Mme BEAUCHAUD (pouvoir à Mme LEMBEZAT), M. WILS (pouvoir à Mme BAYLE-LASSERRE)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BAYLE-LASSERRE

---

**18 – 74 - CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE L'ANIMATION D'ACTIONS DE PREVENTION**

**Rapport présenté par Madame BAYLE-LASSERRE, Maire-adjoint :**

Le Contrat Local de Santé (CLS) du Pays Lacq-Orthez-Béarn des Gaves, élaboré conjointement par des professionnels de santé, des représentants des collectivités locales et d'autres acteurs institutionnels de santé, décline dans son axe 2 « Prévention et la Promotion de la Santé », les « Actions de prévention santé pour les 55 ans et + ».

Pilotées par l'ASEPT Sud-Aquitaine, ces actions affichent une double finalité : améliorer la communication sur le dispositif auprès des séniors et planifier des actions de prévention pérennes et équitablement réparties à l'échelle du Pays.

Le service des sports de la Ville d'Orthez développe des projets visant à promouvoir des actions de prévention pour la santé des séniors.

Sur 2018, le service met en place deux ateliers Form'Equilibre et deux ateliers Form'Bien-être qui entrent dans le cadre des actions de prévention priorisées sur le territoire du CLS.

La Ville d'Orthez, partenaire du CLS, sollicite un financement des animations sur ces deux cycles d'ateliers auprès de l'ASEPT Sud-Aquitaine.

La Ville d'Orthez fournira à l'ASEPT Sud-Aquitaine, à l'issue de la réalisation de chaque cycle d'ateliers, les feuilles d'émargement, les tests d'évaluation ainsi qu'une facture correspondant à la prestation fournie.

Le service des sports garantit, par ses qualifications et expériences, la qualité de la prestation d'animation.

Comme indiqué dans la convention annexée à la délibération, l'ASEPT Sud-Aquitaine s'engage à prendre en charge financièrement les frais d'animation à hauteur de 1 350€ par cycle d'ateliers Form'Equilibre et 630€ par cycle d'ateliers Form'Bien-être.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention de partenariat avec l'ASEPT Sud-Aquitaine annexée,**
- **dans le respect des termes de la convention de partenariat, demande à l'ASEPT Sud-Aquitaine un financement des cycles d'ateliers à hauteur de 3 960€ pour l'année 2018,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la réalisation de cette opération.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2018  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**

**Affiché en Mairie le**



DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 9 AVRIL 2018

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme LAMAZERE, M. SENSEBE, Mme LABORDE, M. LABORDE adjoints, Mmes PICHAUREAU, GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, MM. ARENAS, CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mmes ROUSSET-GOMEZ, BOUBARNE, M. RAMALHO, Mme BATBEDAT, MM. SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, LARTIGUE, HASSNY, CONEJERO, Mme MAREST

**EXCUSES** : Mme BEAUCHAUD (pouvoir à Mme LEMBEZAT), M. WILS (pouvoir à Mme BAYLE-LASSERRE)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BAYLE-LASSERRE

---

**18 – 75 - PARTENARIAT AVEC LE CENTRE SOCIOCULTUREL POUR « L'ATELIER JEUNES »**

**Rapport présenté par Madame LAMAZERE, Maire-adjoint :**

Lors de la séance du 19 septembre 2016, le Conseil municipal a adopté la convention entre la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne et le Centre socioculturel.

L'action, appelée « l'Atelier Jeunes », est mise en place par le Centre socioculturel.

Un avenant permet de fixer les modalités de fonctionnement et financières.

Après l'avis favorable du Conseil consultatif de Sainte-Suzanne qui s'est réuni le 5 Avril 2018,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte l'avenant n°3 qui reprend les termes du partenariat entre la ville d'Orthez/Sainte-Suzanne et le Centre socioculturel dans le cadre de « l'Atelier Jeunes ».**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2018  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,**  
Emmanuel HANON

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 9 AVRIL 2018**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme LAMAZERE, M. SENSEBE, Mme LABORDE, M. LABORDE adjoints, Mmes PICHAUREAU, GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, MM. ARENAS, CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mmes ROUSSET-GOMEZ, BOUBARNE, M. RAMALHO, Mme BATBEDAT, MM. SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, LARTIGUE, HASSNY, CONEJERO, Mme MAREST

**EXCUSES** : Mme BEAUCHAUD (pouvoir à Mme LEMBEZAT), M. WILS (pouvoir à Mme BAYLE-LASSERRE)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BAYLE-LASSERRE

---

**18 – 76 - PROJET « ECOLE ET CINEMA 2017-2018 » : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES D'ORTHEZ ET AUX COOPERATIVES SCOLAIRES**

**Rapport présenté par Madame LAMAZERE, Maire-adjoint :**

Au titre de l'année scolaire 2017-2018, les écoles du Centre, de la Chaussée de Dax, de Départ et des Soarns participent au projet "Ecole et cinéma".

Au cours de l'année scolaire, chaque école effectue trois sorties au Cinéma "Le Pixel" à Orthez. Le prix d'une séance de cinéma est de 2,50 € par enfant. Le coût total de l'opération s'élève donc à 7,50 € par enfant pour les trois séances annuelles.

Les écoles du Centre, de la Chaussée de Dax, de Départ et des Soarns sollicitent la ville d'Orthez pour une prise en charge à hauteur de 50 % du coût total de l'opération, soit 3,75 € par enfant, pour les trois séances annuelles.

Les associations de parents d'élèves des écoles de la Chaussée de Dax et de Départ, ainsi que les coopératives scolaires pour l'école du Centre et des Soarns prendraient à leur charge l'autre moitié de cette opération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à prendre en charge les 50 % de l'opération "Ecole et cinéma 2017-2018" et d'attribuer aux associations de parents d'élèves des écoles de la Chaussée de Dax et de Départ ainsi qu'aux Coopératives scolaires des écoles du Centre et des Soarns, les subventions suivantes :**

<b>Ecoles</b>	<b>Nombre d'élèves concernés</b>	<b>Montants des aides</b>	<b>Subventions accordées</b>	<b>Bénéficiaires</b>
Centre	110	3,75 €	412,50 €	OCCE Les Alouettes
Chaussée de Dax	110	3,75 €	412,50 €	Etoile sportive de la Chaussée de Dax
Départ	96	3,75 €	360,00 €	Association « Les enfants de Départ »
Soarns	30	3,75 €	112,50 €	OCCE Soarns
<b>Montant total</b>	<b>346</b>	<b>3,75 €</b>	<b>1 297,50 €</b>	

Il est entendu que les crédits sont ouverts à l'article 212-6574 du budget principal de la commune.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2018  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**

**Affiché en Mairie le**

DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 9 AVRIL 2018

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme LAMAZERE, M. SENSEBE, Mme LABORDE, M. LABORDE adjoints, Mmes PICHAREAU, GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, MM. ARENAS, CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mmes ROUSSET-GOMEZ, BOUBARNE, M. RAMALHO, Mme BATBEDAT, MM. SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, LARTIGUE, HASSNY, CONEJERO, Mme MAREST

**EXCUSES** : Mme BEAUCHAUD (pouvoir à Mme LEMBEZAT), M. WILS (pouvoir à Mme BAYLE-LASSERRE)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BAYLE-LASSERRE

---

**18 – 77 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE D'ORTHEZ/SAINTE-SUZANNE ET L'HARMONIE MUNICIPALE D'ORTHEZ**

**AVENANT FINANCIER N° 1 POUR L'ANNEE 2018 ENTRE LA VILLE D'ORTHEZ/SAINTE-SUZANNE ET L'HARMONIE MUNICIPALE D'ORTHEZ**

**Rapport présenté par Madame LABORDE, Maire-adjoint :**

La convention d'objectifs et de moyens entre la ville d'Orthez/Sainte-Suzanne et l'Harmonie municipale d'Orthez est arrivée à échéance le 31 décembre dernier. Il convient de renouveler pour trois ans ce partenariat selon les modalités de la convention annexée.

Un avenant financier précise chaque année le montant des subventions qui sont attribuées à l'association, par la ville d'Orthez/Sainte-Suzanne, ainsi que les modalités de versement.

Monsieur GROUSSET, Président de l'Harmonie Municipale, ne prend pas part au vote.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **approuve le projet de convention d'objectifs et de moyens avec l'Harmonie municipale d'Orthez annexé,**
- **approuve le projet d'avenant financier pour 2018 annexé,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à l'exécution des présentes décisions.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2018  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,**  
Emmanuel HANON

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 9 AVRIL 2018**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme LAMAZERE, M. SENSEBE, Mme LABORDE, M. LABORDE adjoints, Mmes PICHAUREAU, GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, MM. ARENAS, CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mmes ROUSSET-GOMEZ, BOUBARNE, M. RAMALHO, Mme BATBEDAT, MM. SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, LARTIGUE, HASSNY, CONEJERO, Mme MAREST

**EXCUSES** : Mme BEAUCHAUD (pouvoir à Mme LEMBEZAT), M. WILS (pouvoir à Mme BAYLE-LASSERRE)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BAYLE-LASSERRE

---

**18 – 78 - DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LA CAMPAGNE DE RECHERCHE DE MICROPOLLUANTS**

**Rapport présenté par Monsieur GOUGE, Conseiller municipal :**

Vu l'arrêté complémentaire à l'arrêté préfectoral n°05/EAU/40 du 22 avril 2005 autorisant, au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement, la station d'épuration d'Orthez/Sainte-Suzanne,

Vu, en particulier, l'article 2 de l'arrêté complémentaire, spécifiant l'obligation faite à la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne de réaliser en 2018 une campagne de recherche de la présence de micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux traitées,

Vu les possibilités d'aides financières inscrites dans le programme d'aides de l'Agence de l'Eau en vigueur à hauteur de 50 %,

Une consultation a été réalisée auprès de 3 laboratoires agréés et a abouti à l'attribution du marché au laboratoire CARSO pour un montant maximal de 13 570 € H.T (analyses complémentaires incluses).

Considérant que les crédits dédiés à cette opération ont été inscrits au budget primitif de l'assainissement 2018,

**Après l'avis favorable (à l'unanimité des membres présents) du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 5 Avril 2018, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- autorise Monsieur le Maire à solliciter les aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires au montage financier de cette opération.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2018  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 9 AVRIL 2018**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme LAMAZERE, M. SENSEBE, Mme LABORDE, M. LABORDE adjoints, Mmes PICHAREAU, GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, MM. ARENAS, CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mmes ROUSSET-GOMEZ, BOUBARNE, M. RAMALHO, Mme BATBEDAT, MM. SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, LARTIGUE, HASSNY, CONEJERO, Mme MAREST

**EXCUSES** : Mme BEAUCHAUD (pouvoir à Mme LEMBEZAT), M. WILS (pouvoir à Mme BAYLE-LASSERRE)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BAYLE-LASSERRE

---

**18 – 79 - DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DIAGNOSTIC PERMANENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT**

**Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, Président de la régie de l'eau et de l'assainissement :**

Considérant la réglementation en matière de surveillance des déversoirs d'orage, la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne va équiper ses points de déversement principaux.

Au-delà de ces obligations, la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne souhaite améliorer la connaissance de son système d'assainissement, afin de cibler les opérations de renouvellement de réseaux les plus efficaces et en mesurer les effets.

Une consultation a été réalisée auprès de prestataires spécialisés. Le montant prévisionnel des travaux à réaliser s'élève à 222 000 € H.T (maîtrise d'œuvre incluse).

Sur ce total, la part des travaux relevant de l'autosurveillance réglementaire a fait l'objet d'une convention d'aide financière (numéro : 120 64 2528) pour un montant de 42 111 € correspondant à un montant de travaux retenus de 60 159 € H.T.

La part des travaux relevant du diagnostic permanent, objet de la présente demande de financement, s'élève par conséquent à 161 841 € H.T.

Compte tenu des possibilités d'aides financières inscrites dans le programme d'aides de l'Agence de l'Eau en vigueur permettant un financement à hauteur de 70 % de la mise en place d'un diagnostic permanent, une aide financière est sollicitée, conformément au plan de financement prévisionnel ci-dessous :

		Montant financé
<b>Agence de l'Eau Adour Garonne</b>	Autosurveillance réglementaire	42 111 €
	Diagnostic permanent	113 289 €
<b>Régie de l'assainissement d'Orthez</b>	Autosurveillance réglementaire	18 048 €
	Diagnostic permanent	48 552 €
<b>Total</b>	Autosurveillance réglementaire	60 159 €
	Diagnostic permanent	161 841 €

Considérant que les crédits dédiés à cette opération ont été inscrits au budget primitif de l'assainissement 2018,

**Après l'avis favorable (à l'unanimité des membres présents) du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 5 Avril 2018, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,**
- **sollicite les aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs au montage financier de cette opération.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2018  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 9 AVRIL 2018**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme LAMAZERE, M. SENSEBE, Mme LABORDE, M. LABORDE adjoints, Mmes PICHAUREAU, GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, MM. ARENAS, CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mmes ROUSSET-GOMEZ, BOUBARNE, M. RAMALHO, Mme BATBEDAT, MM. SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, LARTIGUE, HASSNY, CONEJERO, Mme MAREST

**EXCUSES** : Mme BEAUCHAUD (pouvoir à Mme LEMBEZAT), M. WILS (pouvoir à Mme BAYLE-LASSERRE)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BAYLE-LASSERRE

---

**18 – 80 - MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET PLUVIALES**

**Rapport présenté par Monsieur CARRERE, Conseiller municipal :**

Le schéma directeur d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne s'est achevé en 2017 et a permis d'établir des orientations en matière de travaux.

Un projet de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales a été établi au regard du diagnostic réalisé par le bureau d'études Boubée-Dupont Eau et Environnement, dans lequel ont notamment été examinées les possibilités d'assainissement collectif sur :

- les secteurs actuellement en assainissement non collectif,
- les futures zones urbanisables dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne.

Ce projet de zonage doit désormais être soumis à l'enquête publique.

Considérant que les crédits relatifs à la mise en œuvre de l'enquête publique ont été inscrits au budget primitif de l'assainissement 2018,

**Après l'avis favorable (à l'unanimité des membres présents) du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 5 Avril 2018, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2018  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 9 AVRIL 2018**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme LAMAZERE, M. SENSEBE, Mme LABORDE, M. LABORDE adjoints, Mmes PICHAREAU, GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, MM. ARENAS, CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mmes ROUSSET-GOMEZ, BOUBARNE, M. RAMALHO, Mme BATBEDAT, MM. SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, LARTIGUE, HASSNY, CONEJERO, Mme MAREST

**EXCUSES** : Mme BEAUCHAUD (pouvoir à Mme LEMBEZAT), M. WILS (pouvoir à Mme BAYLE-LASSERRE)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BAYLE-LASSERRE

---

**18 – 81 - TARIFICATIONS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR 2018**

**Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, Président de la régie de l'eau et de l'assainissement :**

Au terme de l'article R 2221-72 6<sup>ème</sup> du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil municipal de fixer les taux des redevances dues par les usagers de la régie de l'eau et de l'assainissement.

**BUDGET EAU**

RESULTAT DE L'EXERCICE	SECTION D'EXPLOITATION	SECTION D'INVESTISSEMENT
2010	94 993,73	90 090
2011	- 73 431,34	22 884
2012	250 272,41	- 142 836
2013	175 881,49	119 255
2014	129 276,79	- 908
2015	257 854,63	23 145
2016	161 506,53	- 66 211
2017	179 064,77	- 32 227

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement du service d'eau potable, de son faible endettement et du taux correct de renouvellement des réseaux existants, il est proposé de conserver les tarifs eau potable 2017 pour l'année 2018, soit :

- le taux de la redevance de l'eau à 1,28 € HT du m<sup>3</sup>,
- l'abonnement annuel des compteurs de diamètre d :
  - d < 30 mm à 39 € HT/an,
  - 30 mm ≤ d < 80 mm à 75 € HT/an,
  - d ≥ 80 mm à 114 € HT/an.

**BUDGET ASSAINISSEMENT**

Contrairement au service eau potable, le service assainissement présente des résultats d'exercice d'exploitation et d'investissement déficitaires depuis de nombreuses années, comme le montre le tableau ci-dessous :

RESULTAT DE L'EXERCICE	SECTION D'EXPLOITATION	SECTION D'INVESTISSEMENT
2008	- 70 886,20	- 57 862
2009	- 44 774,00	25 776
2010	36 935,31	- 86 931
2011	- 72 730,71	- 180 258
2012	- 51 874,70	- 95 321
2013	- 41 856,86	- 100 491
2014	- 5 713,86	- 149 632
2015	6 094,29	49 915
2016	- 29 154,01	- 1 884
2017	173 391,20	13 329

Le schéma directeur d'assainissement a établi un programme de travaux visant à l'atteinte de la conformité réglementaire du système d'assainissement à l'horizon 2028. Ce programme de travaux sera mis en œuvre dès 2018 par le démarrage d'une tranche de travaux d'un montant prévisionnel de 1 500 000 € HT à réaliser en 2 ans. Afin de faire face à cette dépense, un emprunt sera contracté sur le budget assainissement.

Ainsi, afin de permettre le financement de ces investissements ainsi que le remboursement des charges financières liées au nouvel emprunt, il est proposé :

- d'augmenter le taux de la redevance d'assainissement à 1,58 € TTC du m<sup>3</sup> (1,43 € TTC du m<sup>3</sup> en 2017),
- de maintenir l'abonnement annuel d'assainissement à 40 € TTC/an (40 € TTC/an en 2017).

Ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

**Après l'avis favorable (à l'unanimité des membres présents) du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 5 Avril 2018, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les montants des redevances et des abonnements d'eau et d'assainissement applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2018  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 9 AVRIL 2018**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme LAMAZERE, M. SENSEBE, Mme LABORDE, M. LABORDE adjoints, Mmes PICHAREAU, GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, MM. ARENAS, CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mmes ROUSSET-GOMEZ, BOUBARNE, M. RAMALHO, Mme BATBEDAT, MM. SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, LARTIGUE, HASSNY, CONEJERO, Mme MAREST

**EXCUSES** : Mme BEAUCHAUD (pouvoir à Mme LEMBEZAT), M. WILS (pouvoir à Mme BAYLE-LASSERRE)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BAYLE-LASSERRE

---

La présidence est assurée par M. GROUSSET, Maire-adjoint.

**18 – 82 - COMPTE FINANCIER 2017 – EAU POTABLE**

**Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, Président de la régie de l'eau et de l'assainissement :**

Conformément à l'article R2221-92, le comptable à la fin de chaque exercice doit établir le compte financier de la Régie de l'eau et de l'assainissement. Ce document accompagné d'un rapport sur l'activité de la régie est soumis pour avis au Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux et arrêté par le Conseil municipal.

Le compte financier est une synthèse tenant lieu à la fois de compte administratif et de compte de gestion.

Après présentation de ces documents en séance, les résultats d'exécution comptables de l'exercice, tant en fonctionnement, qu'en investissement, ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes des deux sections se résument comme suit :

**Compte financier de l'eau**

	Résultat de clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement 2017 – titre 1068	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
<b>Investissement</b>	- 38 064,74		- 32 227,42	- 70 292,16
<b>Fonctionnement</b>	956 564,82	124 976,32	179 064,77	1 010 653,27
<b>Total</b>	918 500,08		146 837,35	940 361,11

<b>Reste à réaliser en Dépenses</b>	110 901,64
<b>Reste à réaliser en Recettes</b>	89 883,84

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Après l'avis favorable (à l'unanimité des membres présents) du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 5 Avril 2018, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte financier 2017 du service de l'eau potable, annexé à la présente.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2018  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON

Affiché en Mairie le



**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 9 AVRIL 2018**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme LAMAZERE, M. SENSEBE, Mme LABORDE, M. LABORDE adjoints, Mmes PICHAUREAU, GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, MM. ARENAS, CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mmes ROUSSET-GOMEZ, BOUBARNE, M. RAMALHO, Mme BATBEDAT, MM. SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, LARTIGUE, HASSNY, CONEJERO, Mme MAREST

**EXCUSES** : Mme BEAUCHAUD (pouvoir à Mme LEMBEZAT), M. WILS (pouvoir à Mme BAYLE-LASSERRE)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BAYLE-LASSERRE

---

**18 – 83 - AFFECTATION DES RESULTATS 2017 - EAU POTABLE**

**Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, Président de la régie de l'eau et de l'assainissement :**

Les modalités d'affectation des résultats du compte administratif sont précisées par l'instruction budgétaire et comptable M 49.

Le résultat de fonctionnement est ainsi affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de l'investissement. Ce besoin de financement devant être corrigé au préalable des restes à réaliser en dépenses et en recettes. Le surplus éventuel constitue alors une dotation complémentaire, soit pour l'investissement, soit pour le fonctionnement

Il convient par la présente délibération de confirmer les résultats ainsi que leur affectation car en effet lorsque la collectivité vote le compte administratif avant le budget primitif, les résultats sont intégrés dans ce dernier.

***Budget Eau Potable***

		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE D'EXECUTION</b>
<b>Réalisations de l'exercice 2017</b>	<i>Section d'exploitation</i>	1 189 820,52	1 368 885,29	179 064,77
	<i>Section d'investissement</i>	385 212,72	352 985,30	-32 227,42
<b>Reports de l'exercice 2016</b>	<i>Report en section d'exploitation (002)</i>		831 588,50	
	<i>Report en section d'investissement (001)</i>	38 064,74		
<b>Résultat de clôture 2017</b>	<i>Section d'exploitation (R002)</i>	1 189 820,52	2 200 473,79	<b>1 010 653,27</b>
	<i>Section d'investissement (D001)</i>	423 277,46	352 985,30	<b>-70 292,16</b>
<b>Restes à réaliser à reporter en 2018</b>	<i>Section d'investissement</i>	110 901,64	89 883,84	-21 017,80

<b>Résultat cumulé</b>	<i>Section d'exploitation</i>	1 189 820,52	2 200 473,79	1 010 653,27
	<i>Section d'investissement</i>	534 179,10	442 869,14	-91 309,96
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>1 723 999,62</b>	<b>2 643 342,93</b>	<b>919 343,31</b>

Après l'avis favorable (à l'unanimité des membres présents) du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 5 Avril 2018 et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2017 du service de l'eau potable, comme suit :

- en réserve (R 1068) la somme de 91 309,96 € pour la couverture obligatoire du besoin de financement,
- en report de fonctionnement (R 002) l'excédent de 919 343,31 €,
- en report d'investissement (D 001) le déficit de 70 292,16 €.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2018  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

**Le Maire d'ORTHEZ,**  
Emmanuel HANON

Affiché en Mairie le

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 9 AVRIL 2018**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme LAMAZERE, M. SENSEBE, Mme LABORDE, M. LABORDE adjoints, Mmes PICHAUREAU, GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, MM. ARENAS, CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mmes ROUSSET-GOMEZ, BOUBARNE, M. RAMALHO, Mme BATBEDAT, MM. SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, LARTIGUE, HASSNY, CONEJERO, Mme MAREST

**EXCUSES** : Mme BEAUCHAUD (pouvoir à Mme LEMBEZAT), M. WILS (pouvoir à Mme BAYLE-LASSERRE)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BAYLE-LASSERRE

---

**18 – 84 - BUDGET PRIMITIF 2018 - EAU POTABLE**

**Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, Président de la régie de l'eau et de l'assainissement :**

Après lecture des éléments décrivant la situation financière et économique et considérant les comptes financiers 2017, le budget primitif de l'eau potable pour l'exercice 2018, tel qu'il vous est présenté dans le document budgétaire joint, est synthétisé dans le tableau suivant :

<b>BUDGET 2018</b>	<b>EAU POTABLE</b>
Dépenses d'exploitation	<b>2 328 089,31</b>
Recettes d'exploitation	<b>2 328 089,31</b>
Dépenses d'investissement	<b>1 402 373,71</b>
Recettes d'investissement	<b>1 402 373,71</b>

Il est précisé que le budget est voté au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et au niveau du chapitre pour la section d'investissement (sans chapitre de dépense « opération d'équipement »).

**Après l'avis favorable (à l'unanimité des membres présents) du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 5 Avril 2018, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif 2018 du service de l'eau potable qui s'équilibre en dépenses et en recettes.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2018  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**

**Affiché en Mairie le**



**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 9 AVRIL 2018**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme LAMAZERE, M. SENSEBE, Mme LABORDE, M. LABORDE adjoints, Mmes PICHAREAU, GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, MM. ARENAS, CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mmes ROUSSET-GOMEZ, BOUBARNE, M. RAMALHO, Mme BATBEDAT, MM. SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, LARTIGUE, HASSNY, CONEJERO, Mme MAREST

**EXCUSES** : Mme BEAUCHAUD (pouvoir à Mme LEMBEZAT), M. WILS (pouvoir à Mme BAYLE-LASSERRE)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BAYLE-LASSERRE

---

**La présidence est assurée par M. GROUSSET, Maire-adjoint.**

**18 – 85 - COMPTE FINANCIER 2017 – ASSAINISSEMENT**

**Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, Président de la régie de l'eau et de l'assainissement :**

Conformément à l'article R2221-92, le comptable, à la fin de chaque exercice, doit établir le compte financier de la Régie de l'eau et de l'assainissement. Ce document, accompagné d'éléments détaillés sur l'activité de la régie, est soumis pour avis au Conseil d'exploitation de la régie des eaux et arrêté par le Conseil municipal.

Le compte financier est une synthèse tenant lieu à la fois du compte administratif et du compte de gestion.

Après présentation de ces documents en séance, les résultats d'exécution comptables de l'exercice, tant en fonctionnement, qu'en investissement, ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes des deux sections se résument comme suit :

**Compte financier de l'assainissement :**

	Résultat de clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement 2017 – titre 1068	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
<b>Investissement</b>	- 3 048,25		13 329,43	10 281,18
<b>Fonctionnement</b>	113 697,61		173 391,20	287 088,81
<b>Total</b>	110 649,36		186 720,63	297 369,99

<b>Reste à réaliser en Dépenses</b>	125 752,91
<b>Reste à réaliser en Recettes</b>	132 106,99

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Après l'avis favorable (à l'unanimité des membres présents) du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 5 Avril 2018, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte financier 2017 du service de l'assainissement, annexé à la présente.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2018  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**

**Affiché en Mairie le**



DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU 9 AVRIL 2018

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme LAMAZERE, M. SENSEBE, Mme LABORDE, M. LABORDE adjoints, Mmes PICHAUREAU, GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, MM. ARENAS, CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mmes ROUSSET-GOMEZ, BOUBARNE, M. RAMALHO, Mme BATBEDAT, MM. SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, LARTIGUE, HASSNY, CONEJERO, Mme MAREST

**EXCUSES** : Mme BEAUCHAUD (pouvoir à Mme LEMBEZAT), M. WILS (pouvoir à Mme BAYLE-LASSERRE)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BAYLE-LASSERRE

---

**18 – 86 - AFFECTATION DES RESULTATS 2017 - ASSAINISSEMENT**

**Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, Président de la régie de l'eau et de l'assainissement :**

Les modalités d'affectation des résultats du compte administratif sont précisées par l'instruction budgétaire et comptable M 49.

Le résultat de fonctionnement est ainsi affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de l'investissement. Ce besoin de financement devant être corrigé au préalable des restes à réaliser en dépenses et en recettes. Le surplus éventuel constitue alors une dotation complémentaire, soit pour l'investissement, soit pour le fonctionnement

Il convient par la présente délibération de confirmer les résultats ainsi que leur affectation car en effet lorsque la collectivité vote le compte administratif avant le budget primitif, les résultats sont intégrés dans ce dernier.

***Budget Assainissement***

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
<b>Réalisations de l'exercice 2017</b>	<i>Section d'exploitation</i>	1 005 244,03	1 178 635,23	173 391,20
	<i>Section d'investissement</i>	531 175,82	544 505,25	13 329,43
<b>Reports de l'exercice 2016</b>	<i>Report en section d'exploitation (002)</i>		113 697,61	
	<i>Report en section d'investissement (001)</i>	3 048,25		
<b>Résultat de clôture 2017</b>	<i>Section d'exploitation (R002)</i>	1 005 244,03	1 292 332,84	<b>287 088,81</b>
	<i>Section d'investissement (R001)</i>	534 224,07	544 505,25	<b>10 281,18</b>
<b>Restes à réaliser à reporter en 2018</b>	<i>Section d'investissement</i>	125 752,91	132 106,99	6 354,08
<b>Résultat cumulé</b>	<i>Section d'exploitation</i>	1 005 244,03	1 292 332,84	287 088,81

	<i>Section d'investissement</i>	659 976,98	676 612,24	16 635,26
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>1 665 221,01</b>	<b>1 968 945,08</b>	<b>303 724,07</b>

Dans le tableau ci-dessus, il apparaît :

- un excédent de **287 088,81 €** en section d'exploitation ;
- un excédent de **10 281,18 €** en section d'investissement.

Au vu des résultats de clôture de la section d'investissement, corrigés des restes à réaliser 2017 à reporter sur le budget primitif 2018, il n'y a pas de besoin de financement.

**Après l'avis favorable (à l'unanimité des membres présents) du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 5 Avril 2018 et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2017 du service de l'assainissement, comme suit :**

- en report de fonctionnement (R 002) l'excédent de 287 088,81 €,
- en report d'investissement (R 001) l'excédent de 10 281,18 €.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2018  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 9 AVRIL 2018**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme LAMAZERE, M. SENSEBE, Mme LABORDE, M. LABORDE adjoints, Mmes PICHAUREAU, GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, MM. ARENAS, CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mmes ROUSSET-GOMEZ, BOUBARNE, M. RAMALHO, Mme BATBEDAT, MM. SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, LARTIGUE, HASSNY, CONEJERO, Mme MAREST

**EXCUSES** : Mme BEAUCHAUD (pouvoir à Mme LEMBEZAT), M. WILS (pouvoir à Mme BAYLE-LASSERRE)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BAYLE-LASSERRE

---

**18 – 87 - BUDGET PRIMITIF 2018 - ASSAINISSEMENT**

**Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, Président de la régie de l'eau et de l'assainissement :**

Après lecture des éléments décrivant la situation financière et économique et considérant les comptes financiers 2017, le budget primitif de l'assainissement pour l'exercice 2018, tel qu'il vous est présenté dans le document budgétaire joint, est synthétisé dans le tableau suivant :

<b>BUDGET 2018</b>	<b>ASSAINISSEMENT</b>
Dépenses de fonctionnement	<b>1 464 288,81</b>
Recettes de fonctionnement	<b>1 464 288,81</b>
Dépenses d'investissement	<b>964 486,92</b>
Recettes d'investissement	<b>964 486,92</b>

Il est précisé que le budget est voté au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et au niveau du chapitre pour la section d'investissement (sans chapitre de dépense « opération d'équipement »).

**Après l'avis favorable (à l'unanimité des membres présents) du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 5 Avril 2018, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif annexe 2018 du service de l'assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2018  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 9 AVRIL 2018**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme LAMAZERE, M. SENSEBE, Mme LABORDE, M. LABORDE adjoints, Mmes PICHAUREAU, GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, MM. ARENAS, CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mmes ROUSSET-GOMEZ, BOUBARNE, M. RAMALHO, Mme BATBEDAT, MM. SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, LARTIGUE, HASSNY, CONEJERO, Mme MAREST

**EXCUSES** : Mme BEAUCHAUD (pouvoir à Mme LEMBEZAT), M. WILS (pouvoir à Mme BAYLE-LASSERRE)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BAYLE-LASSERRE

---

**18 – 88 - REPARTITION DES CHARGES INDIRECTES OU PARTAGEES 2018**

**Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, Président de la régie de l'eau et de l'assainissement :**

La Régie des Eaux bénéficie de la part de la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne des services relatifs à la gestion des ressources humaines, l'assistance à la passation de marchés, le règlement des contentieux, la gestion de la dette, la maintenance du parc informatique, la participation d'un agent communal à l'astreinte technique, l'entretien des locaux.

De plus, la Régie exerce une partie de ses activités administratives et techniques dans des locaux communaux pour lesquels un loyer est versé.

Il convient de préciser la répartition de ces charges entre les budgets de l'eau et de l'assainissement. La clé de répartition de ces charges se calcule à partir du linéaire de réseaux affectés à chaque budget, le service eau potable ayant la gestion de 144 kilomètres de réseaux d'eau potable et le service d'assainissement collectif ayant la gestion de 91 kilomètres de réseaux unitaires ou séparatifs d'assainissement.

Pour l'exercice 2018, les montants des participations des budgets « eau potable » et « assainissement collectif » au profit du budget communal sont définis dans le tableau suivant :

	<i>Budget eau potable</i>	<i>Budget assainissement collectif</i>	<i>Total</i>
Gestion des ressources humaines	9 760,00 €	6 240,00 €	16 000,00 €
Assistance à la passation des marchés	5 718,75 €	3 656,25 €	9 375,00 €
Règlement des contentieux	1 715,63 €	1 096,88 €	2 812,50 €
Gestion de la dette et assistance financière	1 143,75 €	731,25 €	1 875,00 €
Services informatiques	4 880,00 €	3 120,00 €	8 000,00 €
Participation à la location du photocopieur	457,50 €	292,50 €	750,00 €
Participation d'un agent à l'astreinte	1 677,50 €	1 072,50 €	2 750,00 €
Entretien des locaux	3 660,00 €	2 340,00 €	6 000,00 €
Loyer bureaux, vestiaires	14 640,00 €	9 360,00 €	24 000,00 €
Total	43 653,13 €	27 909,38 €	71 562,50 €

Au sein des services de la Régie des Eaux, les frais de personnels sont affectés directement et distinctement sur chacun des deux budgets de la Régie, à l'exception des frais liés au poste de Directeur et de Responsable administratif et financier qui sont répartis de la façon suivante :

- les frais du poste de Directeur sont supportés par le budget assainissement collectif et après application de la clé de répartition, la part correspondante est reversée par le budget de l'eau potable sur le budget de l'assainissement collectif ;
- les frais du poste de Responsable administratif et financier sont supportés par le budget de l'eau potable et après application de la clé de répartition, la part correspondante est reversée par le budget de l'assainissement collectif sur le budget de l'eau potable.

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2018 de l'eau et de l'assainissement.

**Après l'avis favorable (à l'unanimité des membres présents) du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 5 Avril 2018, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 31 voix pour – 2 abstentions (M. DARRIGRAND – Mme DOMBLIDES) approuve :**

- **la répartition des charges indirectes ou partagées,**
- **le montant des participations au budget communal.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2018  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 9 AVRIL 2018**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme LAMAZERE, M. SENSEBE, Mme LABORDE, M. LABORDE adjoints, Mmes PICHAUREAU, GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, MM. ARENAS, CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mmes ROUSSET-GOMEZ, BOUBARNE, M. RAMALHO, Mme BATBEDAT, MM. SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, LARTIGUE, HASSNY, CONEJERO, Mme MAREST

**EXCUSES** : Mme BEAUCHAUD (pouvoir à Mme LEMBEZAT), M. WILS (pouvoir à Mme BAYLE-LASSERRE)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BAYLE-LASSERRE

---

**18 – 89 - REVISION DES BORDEREAUX DES PRIX EAU ET ASSAINISSEMENT 2018**

**Rapport présenté par Monsieur GOUGE, Conseiller municipal :**

Les prestations ou travaux effectués par les services de la Régie de l'eau et de l'assainissement pour les particuliers ou le Syndicat de Gréchez (convention de mise à disposition du service d'eau) sont exécutés conformément aux bordereaux des prix en vigueur.

Il est précisé que le bordereau des prix du service eau potable est exprimé en euros hors taxes alors que celui du service assainissement n'est pas assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée.

La grille des prix actualisée proposée est présentée en séance.

Considérant d'une part les exigences de la Communauté de communes en matière de réfection de chaussée, au regard de son règlement de voirie, les prestations forfaitaires de réalisation de branchements en eau et en assainissement sont révisées en conséquence. A titre indicatif le coût d'un branchement d'eau potable inférieur à 5 mètres linéaires pour un compteur DN 15 s'établit à 1 160 € H.T. (+ 3%) et le coût d'un branchement d'assainissement inférieur à 5 mètres linéaires sur réseau séparatif s'établit à 1 235 € T.T.C (+ 3%).

Considérant, d'autre part, que les coûts des matériaux (sable, cailloux, ...), des pièces (tuyaux, robinetterie,...) et des prestations extérieures (réfection de chaussée, hydrocurage, ...) sont facturés à prix coûtant par la Régie des Eaux d'après les marchés à bons de commande existants, il sera nécessaire de tenir compte des révisions de prix appliquées dans le cadre des différents marchés.

Enfin, le coût de réalisation d'un contrôle de raccordement au réseau public d'assainissement est fixé à 102€ T.T.C., soit une hausse de 5 €, afin de tenir compte des frais liés à la production de l'attestation de contrôle.

Ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

**Après l'avis favorable (à l'unanimité des membres présents) du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 5 Avril 2018, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les tarifs des bordereaux de prix des services de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2018.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2018  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 9 AVRIL 2018**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme LAMAZERE, M. SENSEBE, Mme LABORDE, M. LABORDE adjoints, Mmes PICHAUREAU, GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, MM. ARENAS, CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mmes ROUSSET-GOMEZ, BOUBARNE, M. RAMALHO, Mme BATBEDAT, MM. SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, LARTIGUE, HASSNY, CONEJERO, Mme MAREST

**EXCUSES** : Mme BEAUCHAUD (pouvoir à Mme LEMBEZAT), M. WILS (pouvoir à Mme BAYLE-LASSERRE)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BAYLE-LASSERRE

---

**18 – 90 - DEGREVEMENTS (PARTICULIERS) : FACTURES CONSOMMATION D'EAU**

**Rapport présenté par Monsieur CARRERE, Conseiller municipal :**

Vu les demandes de dégrèvements concernant plusieurs factures d'eau potable,

Vu le règlement du service public de l'eau potable et notamment l'article 34-1 fixant les modalités de calcul des dégrèvements sur les consommations d'eau,

Vu l'article R2221-72 du Code Général des Collectivités Territoriales qui liste les dossiers relevant du Conseil municipal après avis du Conseil d'exploitation.

Suite aux demandes des abonnés sur leur facture d'eau et après examen technique et administratif des services de la Régie des Eaux, il est proposé d'accorder les dégrèvements suivants d'un montant total de 3 794,38€ TTC qui se résument comme suit :

Exercice Session	MOTIF	N° FACTURE	MONTANT TTC DEGREVE	
			Budget EAU	Budget ASSAINISSEMENT
2017-T2B	Fuite	17001500680	232,89 €	
2018-T2B	Fuite	180600407	138,14 €	
2018-T01	Fuite	180500059	750,15 €	781,20 €
2018-T2B	Fuite	180600370	1 472,32 €	
2018-T2B	Fuite	180600227	419,68 €	
		<b>TOTAL</b>	3 013,18 €	781,20 €
			<b>3 794,38 €</b>	

Et de 126 m3 qui se résument comme suit :

Exercice	MOTIF	CUBAGE DEGREVE DIRECTEMENT SUR FACTURE	
		EAU m <sup>3</sup>	ASSAINISSEMENT m <sup>3</sup>
2018	Fuite	126	-
			-
			-

**Après l'avis favorable (à l'unanimité des membres présents) du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 5 Avril 2018, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les dégrèvements présentés.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2018  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**

**Affiché en Mairie le**

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 9 AVRIL 2018**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme LAMAZERE, M. SENSEBE, Mme LABORDE, M. LABORDE adjoints, Mmes PICHAUREAU, GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, MM. ARENAS, CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mmes ROUSSET-GOMEZ, BOUBARNE, M. RAMALHO, Mme BATBEDAT, MM. SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, LARTIGUE, HASSNY, CONEJERO, Mme MAREST

**EXCUSES** : Mme BEAUCHAUD (pouvoir à Mme LEMBEZAT), M. WILS (pouvoir à Mme BAYLE-LASSERRE)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BAYLE-LASSERRE

---

**18 – 91 - COMITES CONSULTATIFS – CREATION ET DESIGNATION DES MEMBRES**

**Rapport présenté par Monsieur LABORDE, Maire-adjoint :**

Monsieur le Maire précise que l'article L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal. Les comités consultatifs permettent d'associer des représentants de la population membres d'associations ou non. Chacun des comités est présidé par un membre du conseil municipal. Chaque année il doit établir un rapport qui est communiqué au conseil municipal.

Il vous est proposé de créer deux comités consultatifs :

**Comité consultatif des cérémonies** dont la composition pourrait être la suivante :

- Le Maire d'ORTHEZ
- Le Maire délégué de Sainte-Suzanne
- Le conseiller municipal correspondant défense qui fera fonction de maître des cérémonies
- Le commandant de Compagnie de la Gendarmerie
- Le commandant de Brigade de la Gendarmerie
- Le Président du comité d'entente des anciens combattants
- Le Président de l'Harmonie Municipale
- Le Directeur de l'Harmonie Municipale
- Un représentant pour chacune des associations patriotiques, civiques et citoyennes

**Comité consultatif taurin** dont la composition pourrait être la suivante :

- 3 conseillers municipaux
- 6 membres de peñas

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

**Comité consultatif des cérémonies**

Après l'avis favorable du Conseil consultatif de Sainte-Suzanne qui s'est réuni le 5 Avril 2018,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide que le comité consultatif des cérémonies sera composé de la manière suivante :**

- **Le Maire d'ORTHEZ**
- **Le Maire délégué de Sainte-Suzanne**
- **Le conseiller municipal correspondant défense qui fera fonction de maître des cérémonies**
- **Le commandant de Compagnie de la Gendarmerie**
- **Le commandant de Brigade de la Gendarmerie**
- **Le Président du comité d'entente des anciens combattants**
- **Le Président de l'Harmonie Municipale**
- **Le Directeur de l'Harmonie Municipale**
- **1 représentant pour chacune des associations patriotiques, civiques et citoyennes**

**La présidence de ce comité consultatif sera assurée par Monsieur le Maire.**

### **Comité consultatif taurin**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide que le comité consultatif taurin sera composé de la manière suivante :

- 3 conseillers municipaux : Jean-Louis GROUSSET, Geneviève GUICHEMERRE, Christian WILS
- 6 membres de peñas :
  - Peña sol : Nicolas PETRIAT, Jérôme BARRERE, Jacques MILHOUA
  - La Lidia : Jean-Marc JULIEN, Jean-Pierre ALFONSE, Alain LAMOURET

La présidence de ce comité consultatif sera assurée par Madame GUICHEMERRE Geneviève.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2018  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

**Le Maire d'ORTHEZ,**  
Emmanuel HANON

Affiché en Mairie le

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SEANCE DU 9 AVRIL 2018**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme LAMAZERE, M. SENSEBE, Mme LABORDE, M. LABORDE adjoints, Mmes PICHAUREAU, GUICHEMERRE, M. DUPOUY, Mme DARSAUT, MM. ARENAS, CARRERE, Mme FOURQUET, M. GOUGE, Mmes ROUSSET-GOMEZ, BOUBARNE, M. RAMALHO, Mme BATBEDAT, MM. SAPHORES, DARRIGRAND, Mme DOMBLIDES, MM. MELIANDE, ROUMILLY, LARTIGUE, HASSNY, CONEJERO, Mme MAREST

**EXCUSES** : Mme BEAUCHAUD (pouvoir à Mme LEMBEZAT), M. WILS (pouvoir à Mme BAYLE-LASSERRE)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BAYLE-LASSERRE

---

**18 – 92 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, Maire-adjoint :**

Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il rappelle que le protocole des Parcours Professionnels Carrière et Rémunérations (PPCR) a créé depuis le 1er janvier 2017, une nouvelle organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C comprenant trois échelles de rémunération dénommées C1-C2-C3 (fusion des échelles 4 et 5).

Il convient de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale et les nouvelles dénominations de grades.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de mettre à jour le tableau des effectifs et de bien vouloir le modifier comme suit :

<b>SUPPRESSIONS D'EMPLOIS</b>
-------------------------------

**Filière administrative**

- Suppression de deux postes d'Attaché principal
- Suppression de deux postes de Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Suppression de trois postes de Rédacteur
- Suppression de cinq postes d'Adjoint Administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif 28/h semaine

**Filière technique**

- Suppression d'un poste d'Ingénieur principal
- Suppression d'un poste d'Ingénieur
- Suppression de deux postes de Technicien Principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Suppression de deux postes d'Agent de Maîtrise principal
- Suppression d'un poste d'Agent de Maîtrise
- Suppression de neuf postes d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Suppression de huit postes d'Adjoint Technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Suppression d'un poste d'Adjoint Technique principal de 2<sup>ème</sup> classe 30h/semaine

**Filière Police Municipale**

- Suppression d'un poste de Chef de Police Municipale

**Filière animation**

- Suppression d'un poste d'Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Suppression de trois postes d'Adjoint d'animation
- Suppression d'un poste d'Adjoint d'animation 20h/semaine

**Filière médico-sociale**

- Suppression de deux postes d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe

**Filière sportive**

- Suppression d'un poste d'Educateur des activités physiques et sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe

**Filière culturelle**

- Suppression d'un poste d'Assistant de Conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1<sup>ère</sup> classe

<b>CRÉATIONS D'EMPLOIS</b>
----------------------------

**Filière administrative**

- Création d'un poste d'Attaché hors classe
- Création d'un poste d'Attaché principal
- Création de deux postes d'Adjoints administratifs Principaux de 1<sup>ère</sup> classe
- Création de 4 postes d'adjoint administratif principaux de 2<sup>ème</sup> classe
- Création d'un poste d'adjoint administratif

**Filière technique**

- Création d'un poste d'agent de maîtrise principal
- Création de 3 postes d'Adjoint technique principaux de 1<sup>ère</sup> classe
- Création de 4 postes d'adjoint technique principaux de 2<sup>ème</sup> classe

**Filière culturelle**

- Création d'un poste d'Adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Création d'un poste d'Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Création d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 12,5 h/semaine

**Filière Animation**

- Création d'un poste d'Adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Création de deux postes d'adjoint d'animation principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 17.5 h/semaine
- Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 19h/semaine
- Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe

**Filière Sportive**

- Création d'un poste d'Educateur des Activités Physiques et sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Création d'un poste d'Educateur des Activités Physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe

**Filière Médico-sociale**

- Création de 4 postes d'Agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles

Vu l'avis du Comité Technique du 28 mars 2018,

**Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 32 voix pour – 1 abstention (Mme MAREST),**

**décide :**

- **d'adopter la proposition de Monsieur le Maire,**
- **de modifier ainsi le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018.**

**précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 avril 2018  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**

**Affiché en Mairie le**